



Impressions d'élus

Pour une citoyenneté active

Il est des rencontres qui laissent des traces. Ainsi le 17 juin 2013, en qualité de Président du Conseil Général, j'ai participé à une rencontre avec des personnes handicapées mentales. Moment rare s'il en est dans nos pratiques d'élus locaux. Cette initiative était à la fois une étape, dans un processus en cours, et l'aboutissement d'une démarche entreprise dans le cadre des engagements de notre département en faveur de la participation des citoyens à la définition et au contrôle des politiques publiques. Je garde de cette rencontre un sentiment diffus, mêlant empathie, surprise et curiosité, mais aussi découverte d'une parole humaine et citoyenne d'une grande qualité. Pour parvenir à cette capacité d'échange, il n'a pas suffi, comme nous le faisons souvent, de réunir des personnes pour que la parole se libère. Il a fallu, en amont, former les animateurs de cette démarche, associer les personnels du conseil général intervenant auprès de ces publics. Il a été fait appel au volontariat pour les personnes handicapées qui allaient s'inscrire dans cette prise de parole, après leur avoir présenté le projet et répondu à leurs questions. Cet « atelier citoyen » s'est réuni plusieurs fois pour définir, avec les participants, les problématiques prioritaires de leur vie quotidienne, et de construire le débat à partir de leurs préoccupations, avant de les croiser avec les compétences du Conseil Général. Ainsi 156 recommandations ont été formalisées dans « l'avis citoyen » portant sur les déplacements, l'autonomie, le logement et le regard des autres. Le 17 juin je leur ai rendu compte des actions que nous allions inscrire dans le plan d'action départemental, suite à cette concertation. Par delà l'émotion ressentie au cours de cette séquence de restitution, cette expérience mérite d'être méditée quand nous mettons en œuvre des actions de concertation avec la population, pour dépasser les publics habituels et aller vers ceux qui sont souvent au cœur des questions abordées, mais qui sont souvent absents. Leur parole doit être inlassablement recherchée, elle est gage de pertinence des actions que nous développons. Aussi il faut s'en donner les moyens et construire les processus permettant à ces populations d'être actives dans la définition des politiques publiques qui les concernent. Cette expérience, avec des personnes handicapées, nous ouvre me semble-t-il, la voie d'une nouvelle réflexion pour favoriser une citoyenneté active pour tous, sans aucune exception.

Christian Favier, sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne.



JUSTICE POUR LES RECLASSÉS DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM

Le groupe CRC, par la voix de Gérard Le Cam et d'Éric Bocquet, a apporté son soutien à l'intersyndicale CFTC, CGT, FO, SUD, venue manifester devant le Sénat le 3 décembre. Après la scission des PTT en 1990 des agents ont choisi, comme c'était leur droit, d'être maintenus dans leurs grades d'origine des PTT et de rester sous statut de la fonction publique d'État. Dès 1993, le déroulement de leurs carrières a été bloqué. Le collectif des reclassés de La Poste et de France Telecom demandent aujourd'hui justice et réparation. Les sénateurs du groupe CRC ont déposé des amendements dans le cadre du projet de loi de retraite et du budget, visant à la reconstitution de la carrière de ces fonctionnaires privés, depuis 1993, de leur droit à la promotion interne. Ils ont demandé que ces fonctionnaires lésés, pendant plus de 20 ans, bénéficient de leur droit à un déroulement « normal » de leur carrière, conformément aux textes de loi régissant le statut de la fonction publique et que les agents de l'État ayant fait valoir leur droit à pension avant la publication de la loi, puissent obtenir la reconstitution de leur carrière et les avancements possibles de grades, ainsi que la réévaluation de leur pension.

INSTANTANÉES

Dans cette page



Christian Favier



Paul Vergès

MICHEL LE SCOUARNEC dénonce, dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture, l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe et qui risque, dès 2015, de pénaliser les producteurs français. « Cet accord signé le 18 octobre dernier, écrit le sénateur du Morbihan, prévoit une circulation plus libre entre l'Europe et le Canada de marchandises, notamment de la viande bovine, porcine, et des produits laitiers... Il offre la possibilité aux farmers canadiens d'expédier sans aucune taxe 49 000 tonnes de viande rouge, dont 3 000 tonnes de bison, et 80 000 tonnes de viande de porc. Il est aisé alors d'imaginer que les élevages bovin et porcin français, déjà fortement fragilisés par la crise des coûts de production, pourraient être encore plus déstabilisés. Les éleveurs subissent de plein fouet la concurrence européenne et bientôt accrue au niveau international. Face à leurs inquiétudes, il apparaît indispensable que notre pays prenne des mesures concrètes afin d'assurer l'avenir des élevages bovin et porcin, avant la mise en œuvre de cet accord, représentant un risque très grave pour nos exploitants agricoles

». **LAURENCE COHEN** Pierre Laurent et Ian Brossat ont demandé à s'entretenir avec Martin Hirsch, nouveau directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, au sujet des urgences de l'Hôtel-Dieu. Les deux sénateurs et l'élus parisien plaident une nouvelle fois, dans un courrier, pour le maintien de ce service promis à la fermeture. Ils rappellent que ces urgences « ont été remises à neuf il y a moins de cinq ans. C'est un service efficace qui accueille chaque année 120 000 patients, parmi lesquels certains accèdent à des services uniques à Paris d'urgences ophtalmologiques ou médico-judiciaires. C'est également le seul service d'urgences des 9 premiers arrondissements de Paris. Les malades, qui ne sont plus acheminés vers l'Hôtel-Dieu, sont répartis vers les autres services d'urgences à Paris. Pourtant, ceux-ci sont déjà largement saturés. La ministre de la Santé, Madame Marisol TOURAINE, a exprimé sa volonté d'appliquer un moratoire sur la fermeture des urgences. Le Maire de Paris, ainsi que le Conseil de Paris, ont à plusieurs reprises rappelé leur refus de la fermeture de ce service.

Aussi, monsieur le directeur, souhaiterions-nous pouvoir vous rencontrer, afin d'aborder ensemble les solutions qui permettront à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens d'accéder au mieux au service public hospitalier. »

PAUL VERGÈS a participé à l'audition de Victorin Lurel, le 13 novembre au Sénat. Devant le ministre des Outre-mers, le sénateur de La Réunion a rappelé ces quelques chiffres officiels : 343 000 personnes vivent dans l'île sous le seuil de pauvreté (42% de la population), et on y dénombre 165 000 demandeurs d'emploi, 116 000 illettrés, 60% des jeunes au chômage, 25 000 demandes de logements sociaux, etc. « Il est évident, a estimé Paul Vergès, que la crise à La Réunion, par son ampleur et sa gravité, est sans comparaison avec celle de la France en général et même avec celle de la Bretagne en particulier. Alors, pourquoi un pacte pour les Bretons et non un pacte pour La Réunion, où la situation est infiniment plus grave ? »

initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE
au Sénat

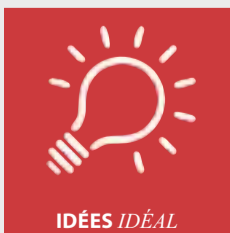
Numéro 87 - Décembre 2013

Une exigence de justice fiscale



TRAVAIL LÉGISLATIF

Une réforme des retraites synonyme de recul de société



IDÉES IDÉAL

Travailleurs détachés Ne nous trompons pas d'adversaire



BLOC NOTES

Qu'est devenue la politique d'aménagement du territoire ?

www.groupe-crc.org

Notez bien la proposition de loi du groupe CRC demandant un moratoire sur la fermeture des hôpitaux publics en débat le 22 janvier

Chaud et froid sur le travail du dimanche

Jean-Paul Bailly, qui avait été chargé par le Gouvernement de formuler des propositions concernant le travail le dimanche, vient de remettre ses conclusions. Un rapport qui préconise tout à la fois de maintenir le principe du droit au repos dominical qui « doit rester un jour différent, de ressourcement », tout en affirmant la nécessité d'offrir davantage de choix aux responsables territoriaux et aux commerçants pour ouvrir les magasins le dimanche dans le but d'assouplir les règles en vigueur. À la suite de cette présentation, le Premier ministre a annoncé vouloir parvenir à l'élaboration d'une nouvelle loi courant 2014 pour « clarifier » les règles. Les élus du groupe Communiste Républicain et Citoyen s'étonnent que le Premier ministre n'ait pas fait référence à la proposition de loi présentée et adoptée par le Sénat de gauche le 9 décembre 2011, à l'initiative d'Annie David – présidente de la commission des Affaires sociales et sénatrice communiste de l'Isère – qui modifie le cadre législatif, afin que les droits des salariés soient renforcés. Cette proposition de loi, dans l'attente que le gouvernement fasse le choix de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, prévoit expressément que tous les salariés qui travaillent le dimanche – à titre régulier comme occasionnel – puissent « bénéficier de droit d'un repos compensateur et d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente ». Elle renforce également le volontariat en prévoyant que « l'employeur demande chaque année à tout salarié qui travaille le dimanche s'il souhaite bénéficier d'une priorité pour occuper ou reprendre un emploi ressortissant à sa catégorie professionnelle ou un emploi équivalent ne comportant pas de travail le dimanche ». Elle prévoit enfin qu'après l'adoption de cette loi, plus aucun nouveau périmètre d'usage de consommation exceptionnel ne pourra être délimité, afin d'empêcher l'extension continue des zones où les salariés travaillent – « bon gré mal gré » – le dimanche. Pour le groupe CRC, une révision de la loi Mallié est effectivement souhaitable, à la condition que celle-ci n'entérine pas de nouvelles dérogations et n'ait pas pour effet d'étendre les zones où les salariés travaillent le dimanche. Elle doit avoir pour objet de protéger les salariés et de réaffirmer la nécessité de conserver la priorité donnée à l'humain et à la société, sur la consommation permanente.

Groupe CRC, communiqué de presse, 2 décembre 2013.

Nous nous étonnons que le Premier ministre n'ait pas fait référence à la proposition de loi présentée et adoptée par le Sénat à l'initiative d'Annie David

Dans cette page



Annie David



Michel Billout

LES 20 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux Droits des femmes ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.

« La question de la fiscalité appliquée aux entreprises et celle de la taxation des revenus financiers seraient éludées. Pourtant, il s'agit là d'un enjeu majeur pour notre pays et pour l'emploi. Bénéficiant déjà de 120 milliards d'euros par an de niches fiscales et d'exonérations de cotisations sociales, dont l'effet sur l'emploi est des plus limités, certaines entreprises, notamment les plus grandes, les plus connues ou les plus luxueuses, sont devenues expertes en matière d'optimisation fiscale. D'autres, ainsi que certains grands patrons, vont jusqu'à franchir le Rubicon et organisent une véritable évasion fiscale en se soustrayant illégalement à l'impôt, pour accroître leur fortune personnelle ou celle de leurs actionnaires. Ces pratiques antisociales et antirépublicaines sont lourdes de conséquences pour nos concitoyens. Elles privent l'État et la sécurité sociale de recettes pourtant très nécessaires. Pour vous donner un seul chiffre, le montant de la fraude fiscale et sociale s'élève à 80 milliards d'euros, dont au moins 50 milliards d'euros au seul titre de la TVA. Ce sont autant de recettes qui pourraient soutenir l'emploi ; au lieu de cela, on assiste à des licenciements boursiers ou à des fermetures de sites, dans l'industrie comme dans le commerce. »

Isabelle Pasquet, question d'actualité au gouvernement, 28 novembre 2013.

« Le président du groupe Aéroports de Paris a annoncé en juillet dernier un plan de départs volontaires de 370 postes alors que, en 2013, le bénéfice net prévu pour ADP devrait s'élever à 280 millions d'euros. Plus globalement, depuis l'ouverture du capital d'ADP en 2006, 1 100 postes ont été supprimés alors que les bénéfices ont été multipliés par 2,2, ce qui a permis aux actionnaires de se partager 1 191 millions d'euros de dividendes. Le groupe ADP, au nom de la compétitivité, veut continuer d'alléger les dépenses de personnels qui augmentent mécaniquement avec l'ancienneté. Pour casser cette progression des coûts, le précédent président-directeur général s'était engagé en 2010 à réduire ses effectifs de 10 % sur la durée du contrat de régulation économique 2011-2015. 1,7 % de baisse a donc été réalisé sous le précédent gouvernement. Aujourd'hui, l'objectif est de les réduire de 7 %, avec l'accord de l'État. Les 370 suppressions de postes annoncées correspondent aux 5,3 % de baisse à réaliser d'ici à la fin 2015. La question de la répartition des richesses créées par le travail est ici clairement posée et renvoie au débat concernant le "coût du travail" et le "coût du capital". Le refus de la direction d'ouvrir des négociations sur l'augmentation des salaires et le maintien des postes est dans la logique de sa stratégie de privilégier les actionnaires au détriment des conditions sociales et salariales de ses employés. »

Michel Billout, question orale au gouvernement, 7 novembre 2013.



À NOTRE AVIS

Par **Éliane Assassi**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.

Fiscalité et démocratie

Le gouvernement est aujourd'hui gravement mis en difficulté par les conséquences de sa politique austéritaire et son renoncement aux engagements de campagne, au premier rang desquels figurait la lutte contre « *l'ennemi invisible* », la finance. C'est dans ce contexte que le Premier ministre tente un coup de poker aux contours mal définis, en engageant une remise à plat de la fiscalité. Il entend ainsi redonner le sentiment d'un gouvernement qui agit, qui aurait un cap. Nous lui avons dit « *chiche* », discutons de la fiscalité dans notre pays, lorsque nous l'avons rencontré le lundi 2 décembre à Matignon avec André Chassaigne, président du groupe GDR à l'Assemblée nationale. Mais nous lui avons aussi dit : discutons vraiment en donnant la parole au peuple, pas en décidant comme toujours en haut, en imposant des mesures « *clefs en main* », sans tenir compte de l'exigence citoyenne. Comment ne pas s'inquiéter que le seul chantier déjà engagé par le gouvernement soit celui de la fiscalité des entreprises ? Pour discuter vraiment, pour tout

mettre sur la table, il faut donner la parole au peuple. Et il ne faut pas craindre cette parole. Il faut aller au-devant, s'en ouvrir et proposer ainsi le changement qu'attend la grande majorité de notre pays, qu'attend en tout cas la majorité qui a élu François Hollande le 6 mai 2012.

Notre proposition de construire les États généraux de la justice fiscale, dont la séance plénière se tiendra à la mi-juin après des mois de débats et de mobilisations décentralisés, repose sur cette exigence démocratique. C'est aussi le fond du débat qui prendra une forme totalement différente avec l'expression populaire. Le gouvernement tente, on le voit bien, un tour de passe-passe. Il remet à plat, mais ne crée pas de nouvelles ressources. Il maintient aussi l'augmentation de la TVA et surtout, reste dans les clous du dogme austéritaire de la règle d'or du Traité Merkel-Sarkozy-Hollande.

La justice fiscale ne peut se concevoir sans nouvelle répartition des richesses. La justice fiscale ne peut se concevoir sans lutte pour le plein emploi, car le

chômage vide les caisses de l'État et de la Sécurité sociale. La justice fiscale ne peut se concevoir sans augmentation du pouvoir d'achat. La justice fiscale ne peut se concevoir, enfin, sans s'attaquer au capital. Aujourd'hui, le débat se focalise encore et toujours sur les modalités de l'imposition des salariés.

Bien sûr, il faut développer la progressivité de l'impôt. Mais nous disons à François Hollande et à Jean-Marc Ayrault : attaquez-vous au capital qui ruine notre pays ! Nous leur disons de vraiment remettre à plat la fiscalité des entreprises qui bénéficient aujourd'hui, chaque année, de milliards d'exonérations fiscales et sociales sans contrepartie. Agissez une fois pour toutes fermement contre cette évasion fiscale scandaleuse que des grands patrons voyous continuent à organiser en toute impunité. Nous avons interpellé Jean-Marc Ayrault sur ce point précis qui, aux côtés de Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve, est resté de marbre, alors que plus de 80 milliards d'euros échappent impunément à l'impôt chaque année.

Oui, nous avons dit « chiche » au Premier ministre, « chiche » pour enfin s'engager vers la justice fiscale qu'attend notre peuple et prendre à contre-pied les sirènes du patronat qui, manipulant le désarroi et la colère, menacent le principe même de l'impôt républicain pour exonérer définitivement les patrons et fortunés de leur contribution à la société.

SOMMAIRE

TRAVAIL LÉGISLATIF

Pas de remise à plat pour l'austérité. Page 4

Les retraites « sauvées » par de vieilles recettes libérales...

... Et la sécurité sociale par la logique comptable !

Au cinéma, vive l'exploitation indépendante

L'économie sociale et solidaire encouragée, mais pas trop

Le chantier inachevé de la dernière loi Duflot en matière de logement

IDÉES IDÉAL

Rythmes scolaires : redonner du temps à l'école pour lutter contre l'échec scolaire. Page 10

Réhabilitons les fusillés pour l'exemple de 14-18

La grande misère du sport en France

L'adversaire, c'est le libéralisme pas le salarié roumain

L'enjeu de politique publique du traitement des déchets

Quelles solutions pour une agriculture en crise ?

BLOC NOTES

Les salariés de La Redoute traités comme des colis abandonnés. Page 14

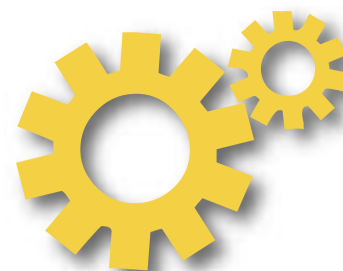
Les chiffres de la délinquance enfin fiables ?

Faute de politique d'aménagement du territoire, une France à deux vitesses

La suppression des élections prud'homales n'est pas justifiée

Pour une citoyenneté active

Pas de remise à plat pour l'austérité



La dépense publique amputée de 15 milliards d'euros, la plupart des ministères mis à la diète, tout comme les collectivités territoriales ; une fiscalité plus dure pour les couches populaires et moyennes qui devront notamment supporter une hausse de la TVA, mais de nouveaux allègements et exonérations pour les entreprises ; rien ou si peu pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale... Avec ces grandes tendances, le prochain budget concocté par le gouvernement « est empreint d'une forme de résignation face à la loi des marchés financiers, aux desiderata du patronat, de la banque et de l'assurance ou aux oukases de la Commission de Bruxelles, juge Thierry Foucaud. Au demeurant, dès lors que les membres du Gouvernement parlent de coût du travail et de compétitivité, la preuve est faite d'une capitulation devant l'adversaire politique : voilà qui revient à accepter sa parole, ses concepts et sa vision de la société ». Une analyse qui a naturellement conduit les sénateurs du groupe CRC à refuser cette loi de finances : avec leurs voix, le Sénat a donc repoussé, le mercredi 27 novembre, la partie recette du budget 2014, entraînant ainsi le rejet de l'ensemble du texte. « Il ne peut être question pour nous d'affaiblir le pouvoir d'achat, les ressources des ménages. Or l'augmentation de la TVA, impôt de consommation, pèse plus lourdement sur les foyers les plus modestes, justifie Marie-France Beaufiles. Nous savons que ce choix contribuera à la réduction de la consommation des ménages, avec les conséquences que l'on connaît pour l'activité économique et pour la vie des familles. Vous considérez que pour rendre une nouvelle dynamique à l'activité économique, il faut réduire la part de la richesse produite consacrée aux salariés producteurs de richesse. Pour notre part, nous estimons qu'il faut plutôt s'intéresser à la part consacrée aux rémunérations des actionnaires, qui pèse aujourd'hui de plus en plus dans cette répartition, étouffant également l'investissement pourtant indispensable. » Il faut aussi, avancent les sénateurs communistes, en finir avec des largesses injustifiées. Les exonérations de cotisations sociales et autres allègements fiscaux qui bénéficient aux entreprises, principalement les plus grandes, s'élèvent à 200 milliards d'euros. Accordées au nom de l'emploi, ces aides n'ont jamais fait reculer le chômage... Autre gisement possible : l'évasion fiscale. Selon les estimations, 80 milliards d'euros échappent chaque année à l'impôt en s'évaporant sous des cieux fiscalement cléments. Et souvent avec la complicité bienveillante des banques, comme vient de le confirmer une commission d'enquête sénatoriale. Son rapporteur, Eric Bocquet, pointe le peu d'ambition du gouvernement en la matière : « Le débat sur la fraude et l'évasion fiscale, l'optimisation abusive des grands groupes : autant de chantiers que la République doit investir avec volonté, ténacité et efficacité, y compris en accordant à



l'administration fiscale les moyens humains, juridiques et techniques d'une lutte contre ces pratiques qui déstabilisent jusqu'à notre République. Nous restons sur notre faim quant à l'objectif bien modeste d'une somme de 2 milliards d'euros annoncés au titre du produit de la lutte contre la fraude fiscale. » Cette finance de l'ombre s'épanouit dans de multiples territoires offshore, en toute opacité, grâce à des montages sophistiqués auxquels de trop nombreuses banques prêtent leur concours. Et ce d'autant plus facilement que les systèmes de contrôle se montrent largement défaillants. Pourquoi, dès lors, ne pas créer rapidement un Haut-commissariat à la protection des intérêts financiers publics, doté de véritables moyens, comme le suggère la commission ? Pourtant consensuelle, la proposition n'a pour l'instant pas retenu l'attention du gouvernement. À vrai dire, celui-ci campe sur ces positions fiscales, et n'a visiblement pas l'intention d'en changer, comme en témoigne la réponse de Jean-Marc Ayrault, interpellé par Pierre Laurent le 14 novembre 2013 à l'occasion d'une séance de questions d'actualité. « Nous voyons bien comment la droite, le MEDEF et l'extrême droite tentent d'instrumentaliser le mécontentement populaire pour servir leur vieux rêve de poudisme fiscal, a développé le sénateur de Paris, et dénoncer l'impôt et les cotisations sociales, qui sont le fondement de la solidarité. Le problème, pour nous, ce n'est pas l'impôt, c'est l'injustice fiscale. Or la lecture des recettes inscrites au projet de loi de finances pour 2014 est éloquente : d'un côté, 139,4 milliards d'euros de TVA et 13,2 milliards d'euros de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; de l'autre, seulement 36,2 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés en 2014, contre 49,7 milliards d'euros en 2013. L'explication de cette baisse, c'est le fameux crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, dont toutes les entreprises bénéficient, même celles qui, en ce moment, licencient à tour de bras ! Dans ces conditions, l'augmentation de la TVA au 1er janvier prochain, en alourdissant le coût des transports en commun, des vêtements, du bois de chauffage et de beaucoup d'autres biens et services de première nécessité, constituera une nouvelle ponction dramatique sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, pourtant déjà si malmené. Pourquoi une telle augmentation ? En grande partie pour compenser les 20 milliards d'euros offerts au patronat sans aucune contrepartie. Cette mesure risque d'être celle de trop. Vous devriez, monsieur le Premier ministre, remettre au plus vite en chantier une grande réforme de justice fiscale, reconstruire un impôt sur le revenu réellement progressif, qui cesse d'épargner les plus hauts revenus, repenser la taxation du capital et lutter contre l'évasion fiscale, reconsidérer toutes les exonérations fiscales et sociales à l'aune d'un seul critère : leur efficacité en matière d'emploi. » Réponse du locataire de Matignon :

« Votre politique, celle pour laquelle vous allez manifester dans quelques jours, est simple : du déficit, encore du déficit, toujours plus de déficit ! Si nous sollicitons des Français un effort pour le redressement des comptes publics, assorti de mesures de justice fiscale, c'est afin de redonner à la France des marges de manœuvre pour investir dans l'éducation, dans l'innovation, dans la préparation de l'avenir. Si vous voulez sincèrement le redressement de la France, alors je vous invite à choisir, à ne pas mêler systématiquement vos voix à celles de la droite, qui court derrière l'extrême droite au lieu de se battre pour le relèvement du pays ! Je vous invite à nous rejoindre, pour l'avenir de la France, pour la cohésion sociale et la solidarité nationale ! » Alain Juppé, qui était droit dans ses bottes, peut s'avouer vaincu. Il a trouvé plus dédaigneux que lui.

Le scandale d'Ecomouv dénoncé six mois avant

Aux dernières nouvelles, l'écotaxe ne devrait pas faire son retour avant janvier 2015, si jamais elle réapparaît un jour. La polémique sur cette taxe et sur les conditions de sa perception par une société privée était en fait relativement prévisible. Petit rappel. En février dernier, le Sénat débat du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports. Son objectif est notamment de permettre la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds. À cette occasion, les sénateurs du groupe CRC dénoncent le recours au partenariat public-privé avec la société Ecomouv. Mireille Schurch indique en parlant de la rémunération de cette société « qu'un tel prélèvement apparaît bien disproportionné ! Encore une fois, un partenariat public-privé se révèle particulièrement coûteux pour la collectivité ». La sénatrice de l'Allier enfonce le clou en indiquant que les sénateurs du groupe CRC « auraient préféré que l'on fasse le pari de la performance du secteur public, en l'occurrence du service des douanes ». Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle, dénonce quand à elle un rendement inacceptable : « La société Ecomouv investira au départ un peu plus de 650 millions d'euros, somme qu'elle aura recouvrée au bout de trois années. Sachant que le contrat a été conclu pour une durée qui avoisine les quatorze ans, le retour sur investissement du projet atteindra donc 2,8 milliards d'euros. Alors que la politique de rigueur touche toute action publique, une telle générosité peut surprendre ! » Le gouvernement répond à l'époque aux deux sénatrices que ce partenariat public-privé, réalisé et entériné par le gouvernement Fillon, ne peut être remis en cause au regard de la hauteur des pénalités que la France aurait dû verser. Six mois plus tard, c'est pourtant ce qu'il a fait. Reste que plus largement, lors de ce débat, les élus du groupe CRC ont appelé le gouvernement à « s'engager dans la voie de la renationalisation de ces concessions d'autoroutes, là aussi laissées aux appétits de rentabilité des acteurs privés, indépendamment de toute exigence de financements nouveaux pour les infrastructures de transports alternatifs à la route ».

Dans ces pages



Marie-France Beaufiles



Thierry Foucaud

QUATRE QUESTIONS À

Thierry Foucaud. Sénateur de Seine-Maritime.

Le patronat et la finance entendus

Pourquoi avoir voté contre le budget 2014 présenté par le gouvernement ?

Thierry Foucaud. Tout simplement parce qu'il s'agit d'un budget d'austérité, inscrit dans la droite ligne du Traité budgétaire européen que nous avons repoussé au Sénat comme à l'Assemblée nationale et qui fait les malheurs des Grecs, des Portugais, des Espagnols, des Italiens. Il est venu prolonger le collectif de fin d'année 2012, que nous avons également refusé, et qui consacrait à la fois la naissance du CICE et le retour de la hausse de la TVA pour compenser le coût de ce nouveau crédit d'impôt. C'est une nouvelle fois un budget d'austérité où les rentrées fiscales s'effectuent d'abord en taxant la consommation, c'est-à-dire le porte-monnaie des familles, pour des services publics moindres, pour cause de « modernisation de l'action publique », avatar de la trop fameuse RGPP d'avant mai 2012. Comme nombre de textes précédents, le budget 2014 soumet les collectivités territoriales à un effort particulier sur le plan financier avec la chute de 1,5 milliard de leurs dotations qui aura des conséquences catastrophiques. Il s'accommode donc des desiderata du patronat et de la finance, au détriment des ménages et des collectivités locales, ce que nous ne pouvons que rejeter.

Ressentez-vous aussi ce ras-le-bol fiscal qui semble s'être emparé des Français ?

Thierry Foucaud. Nous ne reprenons pas à notre compte l'expression, car nous ne sommes pas partisans du poujadisme anti-impôt. Mais il y a des signes qui montrent que la fiscalité, en bien des domaines, semble avoir atteint ses

limites. Ainsi, l'un des phénomènes les plus récemment observés est celui de la hausse des demandes de remise gracieuse sur les impositions locales ou de délais de paiement. Les syndicats de la DGFIP nous ont indiqué que, dans certains centres fiscaux de banlieue défavorisée, il y avait plus que triplement des demandes de cette nature. En fait, le sentiment le plus partagé, c'est l'impression d'avoir beaucoup à payer pendant que d'autres continuent de se gaver et échappent à l'impôt ! Le sentiment d'injustice fiscale me semble le plus fort, et nous le partageons.

Comment dès lors réhabiliter l'impôt républicain et comment remplir les caisses de l'État, qui sont paraît-il vides, sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et les couches moyennes ?

Thierry Foucaud. Les caisses de l'État ne sont pas vides, contrairement à ce qu'on veut laisser croire. En 2014, l'État va percevoir 285 milliards d'euros d'impôts et de taxes diverses, pour son compte. Mais il y a aussi près de 245 milliards d'euros d'impôts, de taxes et droits divers qui vont ailleurs, notamment à la Sécurité sociale (pour 156 milliards dont 93 pour la CSG). Et surtout, il y aurait 80 milliards d'euros de fraude fiscale (32 milliards rien que pour la TVA) et plus de 225 milliards d'euros de recettes fiscales abandonnées ! Ainsi, l'impôt sur les sociétés ne devrait rapporter l'an prochain que 36,2 milliards d'euros du fait qu'il existe, dans notre législation, les outils et les articles pour rendre plus de 166 milliards d'euros aux entreprises. La plus grande partie de ces sommes est captée par les grands groupes qui n'en ont même pas besoin. Songez que nous allons dépenser cette année 42,5 milliards d'euros (60 % du déficit budgétaire prévu en 2014) pour alléger l'impôt sur les sociétés de nos entreprises implantées à l'étranger. C'est-à-dire que l'État touche moins d'impôt sur les sociétés pour permettre à nos groupes de « délocaliser ». L'impôt républicain, juste et équilibré, doit être repensé et redéfini. Mais tous les impôts, pas seu-

lement l'impôt sur le revenu, comme essaient de nous y enfermer le gouvernement et, bien évidemment, la droite.

Le rejet de ce budget ne vous place-t-il pas de facto dans l'opposition ?

Thierry Foucaud. Non. Nous sommes partie intégrante de la majorité sénatoriale issue du scrutin de septembre 2011 et, comme les trois autres forces qui la composent (socialistes, radicaux de gauche et divers gauche, écologistes), nous avons des propositions, des idées, et envie que la gauche réussisse là où la droite a causé catastrophe sur recul social. Notre rejet du budget n'est là que pour montrer au Gouvernement que les solutions libérales auxquelles il s'est résolu ne sont pas les bonnes. Nous ne prenons d'ailleurs personne en traître : nous avons indiqué, dès le printemps 2012, que nous voterions ce qui nous paraissait juste, ce fut le cas avec le collectif budgétaire de l'été 2012 qui supprimait la TVA sociale par exemple, et combattrions ce qui ne nous le paraissait pas. Quand on prend aux consommateurs, aux retraités, aux familles, aux abonnés au gaz, ce sont souvent les mêmes, à l'automobiliste de quoi financer les 20 milliards du crédit d'impôt aux entreprises, nous ne sommes pas d'accord ! Fondamentalement, le problème de nos entreprises n'est pas le présumé « coût du travail », mais bel et bien l'inégalité d'accès au crédit. On s'appête à donner 9,76 milliards d'euros de trésorerie aux entreprises en crédit d'impôt, mais, pendant ce temps-là, 75 milliards d'euros de crédits bancaires à l'industrie restent non distribués. Il serait temps de comprendre que la fiscalité ne peut pas tout et qu'une vraie politique de crédit est plus que nécessaire.

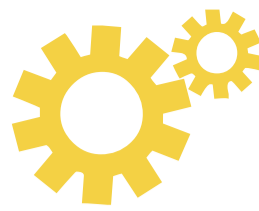
LE REGARD DE Marie-France Beaufiles, sénatrice d'Indre-et-Loire.

Pourquoi tant d'acharnement contre les collectivités ?

Le Projet de loi de finances n'est pas acceptable en l'état. Les politiques d'austérité qu'il porte sont source de détérioration de l'économie. C'est ce que vient de confirmer un économiste de la Commission européenne en révélant que ces orientations ont été responsables d'une baisse du Produit Intérieur Brut de près de 5 points entre 2010 et 2011. Cette dégradation, source de la désindustrialisation galopante, aggrave la vie des habitants de notre pays, met aussi en difficulté nos collectivités locales et principalement nos communes. La réduction de la dotation de fonctionnement d'1,5 milliard en 2014 et en 2015 aura des conséquences sur la capacité d'investissement des collectivités. Déjà, le gel depuis plusieurs années de ces dotations a ralenti cette capacité +2,9 % en 2013 pour les communes contre +14,1 % en 2005 ou 10,7 % en 2007. Les investissements des collectivités, et en particulier des communes, représentent plus de 70 % de l'investissement public. Les collectivités territoriales ont créé 18,3 % de la valeur ajoutée de notre économie en 2012, et cette part est en augmentation. Nul doute que leur capacité d'autofinancement pâtira de la baisse des dotations. Les artisans et PME auront à souffrir de cet affaiblissement des finances des collectivités consacrées aux travaux. C'est à juste titre que leurs représentants craignent que « l'investissement ne devienne la variable d'ajustement des prochains budgets locaux ». Pourquoi cet acharnement contre les collectivités locales qui concentrent la part la plus importante des actifs

publics ? Leur patrimoine non financier est évalué à plus de 1000 milliards d'euros avec les routes, les écoles, les bâtiments divers... C'est une véritable richesse pour notre pays. Pourquoi vouloir le réduire alors que l'utilité sociale de ces réalisations est incontournable ? Pourquoi cette obstination contre les communes qui sont très peu endettées, autour de 10 %, chiffre stable depuis des décennies ? Leur dette représentait 8,7 % du PIB en 1990 et 8,3 % en 2010. La dette cumulée des collectivités territoriales s'élevait ainsi à un peu moins de 200 milliards d'euros (sur 1834 milliards) fin 2012. Pourquoi cette insistance lorsque l'on sait que les besoins des habitants sont en constante augmentation et que les services publics ont besoin de prestations de qualité ? Un récent rapport du Secours catholique est très révélateur de l'amplification de la pauvreté dans notre pays. Or, l'augmentation de la TVA va peser plus lourd sur le budget des familles modestes que sur les hauts revenus. Elle sert à financer le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises dont on sait dès maintenant qu'il n'apporte aucune réponse au développement de l'emploi, mais pèse pour maintenir les salaires au plus bas. Quant à la vie de nos territoires, c'est le dynamisme des artisans, des commerçants, des petites et moyennes entreprises qui y contribuent largement. Ce sont eux qui sont concernés par ces choix. La compétitivité des entreprises serait grandement améliorée si la rémunération du grand capital était ramenée à un niveau plus raisonnable. Faire participer les collectivités locales à la réduction des services publics, tel est le leitmotiv depuis l'adoption du Traité européen. Le projet de loi de finances pour 2014 réduit les

moyens et accentue la précarité de la majorité de notre peuple. Les communes, étouffées financièrement, vont perdre les ressources nécessaires au vivre ensemble. Les solidarités sont remises en cause. Pourtant, chacun s'accordait à dire lors de la crise financière de 2008 que la France avait mieux résisté à la crise grâce à ses services publics et sa protection sociale. Le retour à l'équilibre des finances publiques attendu de cette réduction de la dépense publique semble très éloigné de la réalité des chiffres. En dégradant les finances locales, on ne peut que dégrader le budget de notre pays. Ce n'est pas la bonne voie, c'est pourquoi nous ne pouvons accepter ces orientations. Depuis de nombreuses années, notre groupe propose de taxer les actifs financiers des entreprises. Ils représentaient, en 2011, 4724,4 milliards d'euros selon les comptes de patrimoine des sociétés non financières. Les taxer à 0,5 % permettrait de créer un fonds de péréquation à hauteur de 23,62 milliards qui pourrait être affecté aux financements des collectivités locales et principalement des communes. Cela serait plus pertinent que le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC). Nous pourrions ainsi mieux répondre aux besoins des habitants en renforçant les services publics. Nous pourrions aussi inverser la tendance qui se vérifie ces dernières années, puisqu'entre 2008 et 2012 la taxe d'habitation a augmenté de 35 % alors que dans le même temps le poids de la fiscalité des entreprises a diminué de 17 % avec la disparition de la taxe professionnelle en 2010.



Les retraites « sauvées » par de vieilles recettes libérales...

La réforme du gouvernement va encore appauvrir les retraités, tout en pénalisant les jeunes et les femmes. Alors qu'il est parfaitement possible de financer la retraite à 60 ans pour tous.

Pierre Mauroy, le Premier ministre socialiste de la retraite à 60 ans, a de quoi se retourner dans sa tombe : ses descendants politiques sont devenus de farouches partisans de l'allongement du temps de travail, et n'hésitent plus désormais à jeter à l'eau son héritage. L'examen par le Sénat, en première lecture, à la fin du mois d'octobre, du projet de loi relatif à l'avenir du système de retraites en a fourni une cruelle démonstration. On le sait, le projet du gouvernement allonge progressivement la durée de cotisation, pour la porter à 43 ans, et reporte de six mois la revalorisation annuelle des pensions. Un report qui rapporte gros : 850 millions d'euros en 2014 et 2,4 milliards d'euros en 2015 seront ainsi soustraits aux poches des retraités. Et s'il prévoit aussi la création d'un compte « pénibilité », celui-ci est trop limité pour être salué comme une avancée sociale d'importance. Ce qui n'a pas empêché Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, de défendre une réforme « juste et efficace », indispensable selon elle à la préservation du système. Le discours n'a évidemment pas convaincu les sénateurs communistes, attachés à relever au contraire la profonde injustice des choix gouvernementaux, tout en expliquant, démonstration à l'appui, qu'il était tout à fait possible de financer la retraite à 60 ans pour tous. « Je regrette que le premier gouvernement de gauche après plus d'une décennie de gouvernements de droite assume lui aussi politiquement ce renoncement à une des conquêtes emblématiques du monde du travail, a résumé Dominique Watrin. Je ne

peux me résoudre à voir des ministres de gauche, des sénatrices et des sénateurs de la majorité gouvernementale, assumer un tel recul de société en s'appuyant sur le même postulat économique et philosophique que celui que défendait hier la droite et que nous combattons ici même ensemble. Ainsi, votre réforme serait juste du fait de l'allongement de l'espérance de vie, que l'on sait pourtant précaire en ces temps de crise, surtout s'agissant de l'espérance de vie en bonne santé ! Ainsi, beaucoup d'entre vous s'apprêtent à faire travailler les jeunes jusqu'à 66 ans ou 67 ans, voire plus pour ceux qui réussiront des études longues. Où est la justice à vouloir imposer à des salariés, déjà usés par le travail, qui subissent la dégradation continue de leurs conditions de travail, des mesures d'allongement de la durée de cotisation ? Où est la justice à vouloir imposer de nouvelles décotes à des salariés âgés de 52 ans ou 53 ans ou plus, évincés de l'entreprise, parfois



« Où est la justice à vouloir imposer à des salariés, déjà usés par le travail, qui subissent la dégradation continue de leurs conditions de travail, des mesures d'allongement de la durée de cotisation ? »

Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais.

licenciés parce que trop vieux, trop chers ? Cela revient uniquement, vous le savez, à les contraindre à accepter des pensions fortement diminuées. Quel avenir préparez-vous aux salariés à temps partiel, essentiellement des femmes, dont la carrière incomplète se traduira par une réduction des pensions ? Ils sont précaires au travail, et vous les contraindrez à être aussi des retraités précaires. Vous l'aurez compris, notre opposition à ce projet de loi est aussi fondée sur un constat : l'austérité n'est pas la solution ; c'est le problème ! La réduction à tout prix de la dépense publique et sociale que vous assumez, dans la lignée des gouvernements précédents, ne fait qu'aggraver la crise. En entraînant des destructions massives d'emplois, elle provoque une chute drastique des cotisations sociales perçues, ce qui conduit aux déficits de la branche maladie et de la branche vieillesse, entraînant au final de nouvelles mesures récessives. Tout cela nous précipite dans un cercle vicieux, aux antipodes des aspirations des Français qui ont porté François Hollande au pouvoir. » Avec les jeunes, les femmes sont les autres grandes perdantes de la réforme. Elles seront frappées de plein fouet par l'allongement de la durée de cotisation, tandis que les nouvelles décotes réduiront encore leurs faibles pensions. Un recul que les modifications des règles de validation des trimestres pour les salariés à temps partiel, ou la prise en compte de la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, rares dis-

positions positives, ne parviendront pas à masquer. « Les femmes, a rappelé Laurence Cohen, payent plus que les hommes le prix d'un modèle économique dans lequel les richesses produites sont détournées et orientées vers la finance, la rémunération du capital prime sur celle du travail et l'organisation même de celui-ci est tournée vers l'accroissement des richesses accordées à une minorité. C'est une situation que nous ne pouvons accepter. Elle nous révolte d'autant plus que les pouvoirs publics l'encouragent en subventionnant

les emplois précaires, à grand renfort d'exonérations de cotisations sociales. À cette pression permanente sur les salaires qui s'accompagne d'une dégradation continue des conditions de travail des femmes, s'ajoute une politique d'austérité imposée par les gouvernements successifs, au prétexte qu'il faudrait réduire les déficits. Ainsi, bien que les femmes perçoivent des salaires inférieurs de 27 % à ceux des hommes et des pensions inférieures de 42 %, les réformes successives, en allongeant la durée de cotisation, en augmentant la décote et en relevant l'âge légal de départ à la retraite, ont encore dégradé un peu plus la situation des femmes. » Au fond, la volonté d'équilibrer les comptes du régime des retraites n'est pas forcément critiquable en soi. Ce qui l'est, c'est la méthode retenue par le gouvernement pour y parvenir. « L'équilibre doit être la conséquence non pas de mesures injustes, mais d'une politique résolument tournée vers l'emploi, et plus précisément l'emploi de qualité et rémunérateur, a argumenté sur cette question Isabelle Pasquet. À cet égard, les contrats de génération et les emplois d'avenir, parce qu'ils favorisent les emplois précaires et atypiques et parce qu'ils s'accompagnent d'exonérations de cotisations sociales, ne constituent pas les solutions adaptées à l'inversion de la courbe du chômage et au retour à l'équilibre des comptes. Madame la ministre, nous souhaitons tout comme vous que la CNAV renoue avec l'équilibre, voire – pourquoi pas ? – avec l'excédent, non pas parce que le retour à l'équilibre serait une finalité en soi, mais parce qu'il sera la conséquence d'une politique de l'emploi enfin à la hauteur des enjeux. »

Dans ces pages



Isabelle Pasquet



Laurence Cohen



Dominique Watrin

... et la Sécu par la logique comptable !

voix contre, zéro pour ! La petite histoire parlementaire retiendra que la réforme des retraites a été rejetée en première lecture par la totalité des élus du Sénat. Explication : le texte a tellement été détricoté que personne n'y a retrouvé ses petits, pas même les sénateurs socialistes... Cette nouvelle version n'a pas plus satisfait les membres du groupe CRC. « Si nous nous sommes opposés à l'allongement de la durée de cotisation en proposant de la remplacer par la taxation des revenus financiers, ont-ils indiqué, ce n'est pas pour voter en faveur d'un projet de loi encore plus injuste que celui proposé par le Gouvernement ». Bien qu'amputée des dispositions principales du projet initial, la version issue des travaux sénatoriaux prévoyait en effet la transformation du régime des retraites en un régime par points en raison de l'adoption d'un amendement grâce aux voix de l'UMP, des centristes et des radicaux de gauche du RDSE.

NOUS PROPOSONS

FINANCEMENT

Taxation des revenus financiers des entreprises. Soumettre ces revenus à cotisations sociales constituerait non seulement une mesure de justice, qui rapporterait entre 20 et 30 milliards d'euros pour la seule branche vieillesse, mais aussi le levier économique le plus efficace en vue de mettre fin à l'hémorragie d'emplois et, donc, de cotisations

COTISATIONS

Modulation du taux des cotisations patronales pour inciter les entreprises à préférer la rémunération du travail à celle du capital. Instauration d'une cotisation patronale sur les emplois à temps partiel, de telle sorte que les employeurs qui abusent de ce type de contrats cotisent pour la branche vieillesse dans les mêmes proportions qu'ils le feraient s'ils recrutait des salariés à temps plein. Fin des exonérations générales de cotisations sociales.

PENSIONS

Révision des conditions de calcul des retraites des salariés précaires, notamment de celles et ceux qui ont été longtemps en CDD ou au chômage, pour retenir uniquement les meilleures annuités de cotisations et garantir dans tous les cas une retraite au moins égale au SMIC.

ÉGALITÉ

Réduction des aides publiques aux entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Rarement un gouvernement aura connu un tel désaveu au Palais du Luxembourg. Par deux fois, et de façon nette, la chambre haute du Parlement a rejeté le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. En première lecture, le 14 novembre, malgré le recours à la procédure autoritaire du « vote bloqué », une majorité sénatoriale a repoussé le volet recettes, faisant tomber aussi ipso facto la partie consacrée aux dépenses. En seconde lecture, deux semaines plus tard, l'adoption d'une motion de procédure déposée par le groupe CRC a conduit au rejet immédiat du texte, avant même toute nouvelle discussion. Si certains voient dans ce double rejet la marque d'un Sénat fantasque, les sénateurs communistes ne s'en étonnent pas en rappelant cette vérité première : dès lors que la droite et le centre jouent la carte de l'opposition davantage par opportunisme que par idéologie, et en l'absence du soutien du groupe CRC, le gouvernement ne dispose pas au Sénat d'une majorité pour imposer une politique d'austérité, fut-elle présentée comme étant « de gauche ». Ce qui s'est précisément vérifié avec ce projet de loi de financement, qui procède de la même logique que les exercices précédents. « Devant l'explosion du chômage et de la précarité, l'accroissement des inégalités salariales, sociales, territoriales et sanitaires, nous avons collectivement une exigence : assurer à toutes et à tous un haut niveau de protection sociale, a estimé Dominique Watrin en s'adressant dans l'hémicycle à Marisol Touraine. Cet objectif ambitieux demeure inatteignable en l'état. Comment pourrait-il en être autrement quand ce PLFSS est écrit à l'encre de l'austérité, sous l'influence du pacte de stabilité et de croissance européen, aux termes duquel les besoins des citoyens en matière de santé et de protection sociale comptent moins que la réduction aveugle des déficits publics et l'abaissement du coût du travail ? Madame la ministre, l'étude d'impact jointe à votre projet de loi s'inscrit dans cette perspective : il y est rappelé à plusieurs reprises que les mesures proposées n'auront pas pour effet d'augmenter le coût du travail. En intégrant le discours du MEDEF, de la droite et des libéraux sur la nécessité d'accroître la compétitivité des entreprises, vous vous engagez dans une impasse ; cela n'est pas sans avoir d'importantes conséquences économiques, sociales et sanitaires. » S'il ne prévoit pas de nouveaux remboursements de médicaments, le prochain budget de la sécurité sociale est encore dicté par la seule volonté de redresser les comptes, avec pour objectif une réduction du déficit de trois milliards d'euros, qui passerait de 16 à 13 milliards. Pour cela, taxes en tous genres pesant sur les assurés sociaux ou les consommateurs sont maintenues, voire augmentées ; le plafond du quotient familial est baissé, en raison d'une logique d'économie plus que de justice ; surtout, les hôpitaux publics, déjà étranglés, sont mis une fois de plus à la diète, à hauteur de 600 millions d'euros... « Ceux-ci doivent pourtant, s'est insurgée

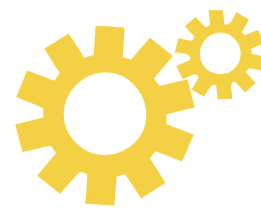
Laurence Cohen, déjà faire face aux contraintes économiques accumulées depuis des années. *Nous pourrions toutes et tous, ici, donner des exemples illustrant mes propos : manque notoire de personnel, y compris dans des services de pédiatrie, contraignant parfois les familles à prendre le relais, manque criant de matériel – dans certains établissements, cela va jusqu'aux compresses ou aux antiseptiques de type alcool à 90° ou à 70° –, sans parler des nombreux établissements ou services qui ferment, fusionnent ou se restructurent, éloignant toujours un peu plus les professionnels de santé des populations. Cela rend plus que jamais d'actualité notre proposition de loi visant à instaurer un moratoire des fermetures ou des regroupements de services et d'établissements de santé. » Les élus du groupe CRC sont aussi très critiques sur la façon dont le gouvernement traite la branche famille, inquiets, comme l'a indiqué Isabelle Pasquet de la remise en cause « de son financement solidaire, qui repose historiquement sur les cotisations sociales. L'affectation du produit de l'abaissement du plafond du quotient familial et, surtout, le remplacement d'une part des cotisations par des impôts et taxes, sont, à mes yeux, révélateurs d'un basculement vers un financement fiscalisé dont les premiers contributeurs sont les ménages. Je crains par ailleurs que ce nouveau montage financier, outre le fait qu'il complexifie encore un peu plus la structure de financement de la branche, n'offre pas les garanties suffisantes quant à son financement pérenne. Il est aussi particulièrement regrettable que la recette supplémentaire occasionnée par la fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants et plus soit affectée au financement de la réforme des retraites plutôt qu'à la branche famille, alors que c'est cette branche qui supporte la charge de cette prestation pour le compte du Fonds de solidarité vieillesse, le FSV, depuis 2009 ! Cette injustice s'ajoute à celle qui consiste à élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des familles, et donc à diminuer leur pouvoir d'achat déjà largement impacté par les effets de la crise ». Enfermé dans une logique comptable, qui paradoxe, a depuis des années creusée le déficit, le gouvernement se refuse donc à favoriser l'accès aux soins, alors que de plus en plus de Français renoncent à aller voir un médecin. Il ne s'attaque pas non plus aux dépassements d'honoraires et ne revient pas sur l'instauration des franchises médicales décidée par la droite. Et il reste sourd à toutes les propositions alternatives, notamment celles venant du groupe CRC : mettre fin aux trop nombreuses exonérations de cotisations sociales patronales, qui favorisent les bas salaires, multiplient les dividendes des actionnaires et privent, chaque année, la sécurité sociale de plusieurs milliards d'euros ; taxer véritablement les revenus du capital à hauteur de ceux du travail ; moduler les cotisations des entreprises en fonction de leur politique de l'emploi...*



Un pouvoir « bloqué » sur sa gauche

Cela devient une habitude. En l'espace de quelques semaines, le gouvernement a eu recours quatre fois au « vote bloqué » : une fois à l'Assemblée nationale, lors du débat sur la réforme des retraites. Trois fois au Sénat, d'abord lors de la transcription de l'ANI et plus récemment lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, puis lors de l'examen du budget. La procédure est définie à l'article 44 de la Constitution : « Si le gouvernement le demande, stipule celui-ci, l'assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement ». En clair, le gouvernement a la possibilité de faire voter les parlementaires sur l'ensemble du texte,

en choisissant les modifications qui seront ou non soumises à ce vote taillé à sa convenance. La procédure lui permet donc d'accélérer le débat parlementaire. Voire de l'effacer quand elle est associée à une seconde délibération, permettant elle de faire voter le Sénat sur un texte totalement réécrit, expurgé des apports sénatoriaux. « Le recours à la procédure du 44-3 est violent et antidémocratique, dénoncent les élus du groupe CRC. Il fait fi du droit d'amendement des parlementaires. Il démontre que le gouvernement refuse d'entendre les propositions alternatives notamment celles que nous portons. » Comme le disait un certain François Mitterrand, c'est « le coup d'État permanent » !



Le Sénat a adopté, le 21 novembre 2013, les versions définitives du projet de loi organique et du projet de loi, simple celui-là, relatifs à l'application de **l'article 11 de la Constitution**. Ces deux textes parachèvent et précisent la mise en œuvre du référendum d'initiative partagée prévu par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 initiée par Nicolas Sarkozy. Ce référendum à la mode de l'ancienne majorité n'a rien de populaire : soumis au contrôle du Conseil constitutionnel, un cinquième des parlementaires doit en être à l'origine, avant de devoir être ratifié par environ 4,5 millions d'électeurs inscrits. **Un véritable parcours d'obstacles !** « *Nous avons dénoncé le caractère manipulateur, pour ne pas dire truqueur, de ces dispositions,* a indiqué Cécile Cukierman pour justifier l'opposition du groupe CRC, *et j'ai du mal à comprendre comment, aujourd'hui, des groupes de gauche peuvent faire leur une réforme dont les limites démocratiques sont relativement évidentes. Nous sommes nous partisans d'une profonde réforme des institutions, faisant la part belle à l'initiative citoyenne. Nous continuerons de réclamer l'ouverture d'un véritable débat sur l'avenir de nos institutions, sur la nécessité d'une profonde rénovation de ces dernières et sur la place en leur sein d'une initiative populaire et citoyenne, reconnue comme telle.* »

LA PROPOSITION DE LOI

Au cinéma, vive l'exploitation indépendante !

Menacés par l'extension continue des multiplexes, les cinémas Art et essai doivent être mieux protégés, comme le veut une proposition de loi déposée par Pierre Laurent au nom du groupe CRC.

Envie d'une séance ciné ? Alors direction le multiplexe le plus près de chez vous... Depuis leur arrivée en France en 1993, ces supermarchés du cinéma attirent chaque année davantage de spectateurs, à tel point qu'aujourd'hui ils représentent une grosse majorité de la fréquentation en salle. Au détriment des cinémas indépendants, notamment ceux estampillés Art et essai. Si ceux-ci ont bien du mal à vivre, les multiplexes disposent d'une puissance économique qui leur permet de prospérer. D'autant que leur multiplication ne connaît quasiment pas de frein. Dans la plupart des cas, la Commission départementale d'aménagement commercial autorise les nouvelles implantations, sans se soucier des effets dévastateurs qu'elles peuvent avoir sur les petites salles existantes. C'est pourquoi les signataires d'un « *manifeste pour une exploitation indépendante* », un appel initié en Seine-Saint-Denis, en particulier au Blanc-Mesnil, demandent une modification des règles d'implantation. Ces professionnels, associations, et municipalités impliquées dans la diffusion s'alarment « *du nombre important de multiplexes qui se sont créés ces dernières années, sans régulation politique réelle* », et s'inquiètent « *de la remise en cause à terme d'une politique publique de la diversité culturelle et de l'aménagement du territoire* ». « *Prenant acte des changements profonds à l'œuvre dans le secteur de l'exploitation cinématographique, ils demandent, en conséquence, que soit redéfinie, dans la continuité des politiques publiques menées depuis 50 ans en matière de préservation de la diversité, une nouvelle politique apte à garantir la diversité des lieux de diffusion des œuvres cinématographiques.* » C'est précisément l'objet de la propo-

sition de loi déposée au Sénat par Pierre Laurent au nom du groupe CRC. Sans prétendre aborder tous les aspects du dossier, celle-ci soumet les nouvelles autorisations d'implantation au respect du critère de « *diversité des lieux de diffusion* ». Les commissions départementales auraient donc l'obligation de tenir compte des conséquences d'une implantation sur la diversité des établissements de spectacles cinématographiques existants, et notamment le maintien des établissements de spectacles d'Art et Essai. Il s'agit, souligne Pierre Laurent, « *d'agir pour la préservation de la diversité culturelle. Les multiplexes concurrençant de manière profondément inégale les cinémas indépendants. En effet, ils ont de plus en plus tendance à se positionner sur les films Art et Essai à succès, et réduisent ainsi l'activité économique des salles indépendantes principalement classées Art et Essai. Pour autant, les salles indépendantes n'obtiennent pas de copies de certains films commerciaux. L'implantation massive de ces multiplexes risque donc à terme de remettre en cause une politique publique axée sur la diversité culturelle et l'aménagement du territoire. La concentration croissante de l'activité d'exploitation met en péril la diversité des salles de cinéma, inséparable de la diversité des œuvres proposées. Le risque est grand de voir s'opérer une véritable standardisation verticale, réductrice de la diffusion des films.* » Et de la culture des spectateurs. Les salles indépendantes ont par ailleurs besoin, indiquent les sénateurs communistes dans la présentation de leur proposition de loi, d'un renforcement des moyens accordés au label Art et essai ; elles doivent aussi pouvoir diffuser en priorité les films entrant dans cette catégorie, notamment lorsqu'ils sont susceptibles d'attirer un vaste public...

Dans ces pages



Cécile Cukierman



Mireille Schurch



Pierre Laurent

Manque de reprise

Le groupe CRC a approuvé, le 7 novembre, le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire défendu par Benoît Hamon et adopté par le Sénat. À travers ce texte, le gouvernement souhaite valoriser les entreprises de ce secteur, en leur offrant un cadre juridique permettant « *une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement* ». Le projet de loi définit donc pour la première fois le périmètre de cette économie qui se veut différent et qui regroupe environ 200 000 entreprises, associations, mutuelles, ou coopératives qui ambitionnent de concilier activité économique et utilité sociale. Il prévoit notamment que les salariés seront informés deux mois à l'avance d'un projet de cession afin de leur permettre, le cas échéant, de formuler une offre de reprise. Un progrès qui reste cependant en deçà du droit de reprise prioritaire promis par François Hollande durant sa campagne électorale. « *Nous sommes convaincus, a expliqué Gérard Le Cam au cours des débats, que les salariés doivent être associés plus étroitement à la gestion de leur entreprise pour cerner les évolutions, connaître en amont les difficultés pouvant survenir, proposer un meilleur partage des richesses créées et des évolutions techniques dans la production, intervenir sur la stratégie globale, nationale et internationale, ainsi que sur la définition des segments d'activité de l'entreprise. Les expériences menées en ce sens ont été positives pour l'outil industriel comme pour l'emploi. Demain, le présent texte, s'il est adopté, ne garantira pas que le projet des salariés soit retenu en priorité, même s'il maintient davantage d'emplois. C'est sur ce point que nous devons travailler. 50 000 emplois sont perdus chaque année parce que des entreprises saines mettent la clef sous la porte, faute de repreneur. D'autres emplois sont détruits, à l'occasion des cessions d'entreprise, au nom de la rentabilité financière. Il est temps de donner aux salariés qui le souhaitent les outils leur permettant de reprendre leur entreprise et de défendre leurs emplois. Ainsi, nous souhaitons, comme le préconisait d'ailleurs le Conseil économique, social et environnemental, instaurer un droit de reprise dans un délai raisonnable, prévoir un véritable droit de préférence au profit des salariés, renforcer le rôle des banques coopératives dans l'octroi des prêts et garanties en appui aux projets de ces derniers.* »

Un chantier encore inachevé

Bien qu'empreint d'un certain volontarisme, le projet de loi de Cécile Duflot visant à favoriser l'accès au logement reste trop timide pour combattre efficacement la crise du logement et mettre un terme aux dérives du marché locatif.

C'est l'un des textes phares du quinquennat de François Hollande en matière de logement. Et comme souvent avec ce gouvernement, il laisse les sénateurs communistes sur leur faim. Les élus du groupe CRC ont néanmoins approuvé le projet de loi relatif à l'accès au logement et à l'urbanisme rénové, que le Sénat a adopté avec leurs voix en première lecture le 26 octobre dernier, estimant qu'au cours du débat parlementaire ils ont pu « bouger des lignes » et obtenir des « avancées concrètes », comme la suppression des pénalités aux locataires pour retard de loyers. Tout en soulignant les limites du projet présenté par Cécile Duflot : celui-ci ne procède pas à la remise en cause des lois de la précédente majorité, notamment la loi Boutin, pas plus qu'il ne se traduit par un effort budgétaire, et témoigne par ailleurs d'une absence de mesure pour baisser les loyers trop élevés, se contentant de les contenir. « Force est de constater, a donc résumé Évelyne Didier, que le texte qui nous est soumis ne semble pas à la mesure de la crise actuellement du logement. Il présentait et présente toujours la lacune principale de ne pas permettre un réengagement financier de l'État. Cette loi, en effet, ne coûtera pas un euro à l'État, ce qui en fait, au fond, une petite loi. » La relance de la construction, du fait d'une politique d'austérité qui sévit là aussi, attendra donc. Au pouvoir, la droite laissait la loi du marché régner, le logement étant finalement considéré comme une simple marchandise, soumise à la spéculation et à la financiarisation. Si bien que les loyers sont devenus une charge de plus en plus lourde pour des millions de locataires, atteignant parfois une pression insupportable pouvant représenter

la moitié des revenus des ménages les plus modestes. Une situation que Cécile Duflot mesure à l'évidence, d'où une indéniable volonté d'encadrer, par exemple, les activités des agences immobilières ou encore de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. « Madame la ministre, nous tenions à saluer votre volontarisme, a en conséquence souligné Mireille Schurch, dont le présent projet de loi porte la marque. En particulier, poser le principe d'un encadrement des loyers et d'un rééquilibrage des re-

lations entre bailleurs et locataires, c'est reconnaître l'existence d'un marché malade, malade sous l'effet de la spéculation et de la recherche effrénée du profit, parfois au détriment du plus élémentaire respect de la dignité humaine. Ce phénomène a nourri ces dernières années un renchérissement excessif des quartiers centraux et péri-centraux, qui oblige les classes moyennes et populaires à quitter ces zones et à s'installer toujours plus loin, renforçant ainsi l'étalement urbain. » Les garde-fous proposés par le gouvernement risquent cependant d'être insuffisants. Le dispositif retenu d'encadrement des loyers présente l'inconvénient majeur de graver dans le marbre l'état du marché locatif à un moment où le niveau de ces loyers est anormalement élevé. Et a garantie universelle des loyers, mise en place d'ici au 1^{er} janvier 2016 pour indemniser les propriétaires en cas d'impayés, pourra offrir une sécurité bienvenue aux petits propriétaires, mais son financement pourrait en fin de compte reposer essentiellement, directement ou indirectement, sur les épaules des locataires... S'inscrivant dans le droit fil des réformes territoriales engagées par le gouvernement, cette loi Duflot traduit aussi une volonté de renforcement des compétences des intercommunalités, au détriment des communes. Dans sa rédaction initiale, elle instituait un Plan local d'Urbanisme intercommunal obligatoire, qui revenait à dessaisir les communes d'une prérogative essentielle, l'aménagement de leur territoire. Fort

Nous pensons que le PLU intercommunal doit demeurer une possibilité, une compétence optionnelle comme aujourd'hui, fondée sur la création d'intercommunalités de projet et non de contrainte. La validation d'un PLU par les conseils municipaux doit rester la règle.

heureusement, le Sénat a profondément modifié cette disposition en instaurant une minorité de blocage permettant aux communes de s'opposer à ce transfert, si 25 % d'entre elles représentant 10 % de la population le veulent. « Nous pensons, a indiqué à ce sujet la sénatrice de l'Allier, que les intercommunalités ont de l'avenir et de la pertinence, à l'unique condition, qu'elles soient fondées sur une logique coopération et d'adhésion plutôt que sur la contrainte et l'obligation. Nous sommes donc opposés à la création d'un PLU intercommunal obligatoire. Les maires ne seraient-ils plus en capacité d'exercer ce droit pourtant fondamental qui leur est confié jusqu'à aujourd'hui ? Cette idée se nourrit d'une forme de déconsidération, voire de mépris pour ces élus, ce que nous ne pouvons accepter. Nous pensons que le PLU intercommunal doit demeurer une possibilité, une compétence optionnelle comme au-

jourd'hui, fondée sur la création d'intercommunalités de projet et non de contrainte. La validation d'un PLU par les conseils municipaux doit rester la règle. » Prudents, les élus du groupe CRC conditionnent maintenant leur approbation future à la version finale du projet du gouvernement. « Nous ne voudrions pas que les avancées obtenues ici fassent l'objet d'un désaveu à l'Assemblée nationale. Je le dis franchement, ce sera la clé de notre vote en deuxième lecture », a prévenu leur présidente, Éliane Assassi. Réponse à la mi-janvier, lorsque le texte sera examiné par les députés, puis à la fin de ce même mois, lorsqu'il reviendra devant les sénateurs.

LE MOT

Trêve

Le Sénat a voté à l'unanimité la proposition du groupe CRC de prolonger de 15 jours la trêve hivernale au cours de laquelle aucune expulsion locative ne peut avoir lieu, jusqu'au 31 mars au lieu du 15. Les sénateurs communistes voulaient aller plus loin en interdisant les expulsions sans relogement des personnes victimes de difficultés économiques ne leur permettant pas de se maintenir dans les lieux. Mais cet amendement n'a pas trouvé de majorité, tout comme, autres propositions du groupe CRC, le gel des loyers, pendant trois ans, dans le secteur public comme dans le secteur privé, ou la suppression des dispositions les plus contestables de la loi Boutin. Au-delà de ces rejets législatifs, les élus communistes ont demandé à Cécile Duflot, très solennellement, « de porter auprès de Bercy l'absurdité de geler les aides personnelles au logement, de plaider pour l'instauration d'un prêt à taux zéro pour les offices HLM, proposition que nous portons de longue date, ainsi que pour l'augmentation significative des aides à la pierre ».

ORDRE DU JOUR

► JANVIER

- 14 Politique de la ville
- 15 Limitation du cumul des mandats
- 28 Seconde lecture du projet de loi ALUR

► 22 Proposition de loi du groupe CRC demandant un moratoire sur la fermeture des hôpitaux publics

► FEVRIER

- 5 Agriculture



SANS MOYENS ET SANS HEURES D'ENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES, LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES NE POUVAIT QUE CONDUIRE À LA DÉSORGANISATION.

Redonner du temps à l'école pour lutter contre l'échec scolaire

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine.

L'annonce d'une refondation de l'école comme un engagement fort du quinquennat de François Hollande a suscité l'espoir légitime de voir porter un coup d'arrêt à la politique de déconstruction du service public de l'Éducation nationale par la précédente majorité de droite. L'enthousiasme ne manquait pas parmi les forces progressistes du pays pour s'engager dans le beau projet de replacer au cœur d'un mouvement émancipateur pour toute la société, l'acquisition par tous et toutes de savoirs toujours plus étendus. C'est pourquoi, la première difficulté à propos des rythmes scolaires, question pertinente certes, mais non centrale dans la lutte contre l'échec scolaire, a résidé dans l'incompréhension d'une approche partielle et précipitée, alors même que Vincent Peillon annonçait une loi de refondation de l'école. Aujourd'hui, la question des rythmes cristallise une inquiétude et un mécontentement plus vastes. Un mécontentement que la droite, UMP en tête, tente opportunément de récupérer à des fins électoralistes en vue des prochaines échéances. Cette même droite qui en 2008 sans aucune concertation a supprimé le samedi ; cette même droite qui a validé, budget après budget, la suppression de près de 80 000 postes à l'Éducation nationale, sans doute aussi au nom de l'intérêt des élèves ! Mais dénoncer l'hypocrisie de la droite ne doit pas non plus conduire à refuser de prendre en compte les difficultés posées par cette réforme et à renoncer à créer les fondations

suffisantes pour avancer vers une véritable

démocratisation de l'école. S'il est vrai qu'un large consensus existait sur la nécessité de revenir sur la semaine de 4 jours, un retour à 4 jours et demi – le rapport de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires de 2010 l'avait d'ailleurs pointé – pose des difficultés en termes de gouvernance et de financement, pour le recrutement

des personnels intervenants, leur formation, le taux d'encadrement, les locaux. Autant de points ignorés par cette réforme. Pour le financement, cette mise en œuvre intervient au moment même où la cure d'austérité, imposée dans la foulée de la décision de ratification par la France du TSCG, plonge les municipalités dans une grande inquiétude quant à leur capacité de réponses, notamment en termes de services publics. Rappelons que pour 2014, la dotation globale de fonctionnement va diminuer de 1,5 milliard d'euros, et que c'est le bloc communal qui est le plus touché. Or, la réforme ne prévoit qu'un fonds d'amorçage, pensé en réalité pour inciter les communes à franchir le pas dès la rentrée 2013. L'objectif a fait long feu et face aux pressions des maires et de leurs associations, le fonds a été prolongé d'un an. Au-delà, à défaut d'un financement pérenne de l'État, les inégalités territoriales n'en sortiront que renforcées. Pour les intervenants, comme les difficultés à recruter sont réelles, il est prévu d'assouplir, sous condition, les taux d'encadrement en vigueur dans les centres de loisirs. Or, la réforme a justement fait émerger l'exigence, notamment chez les parents, de voir mis en place une offre périscolaire de qualité. Et si

Dénoncer l'hypocrisie de la droite ne doit pas non plus conduire à refuser de prendre en compte les difficultés posées par cette réforme.



certaines communes disposent déjà de centres de loisirs, d'autres partent de zéro. De plus, il s'agit de gérer beaucoup plus d'enfants sur des temps courts. Le deuxième aspect, bien moins commenté, est celui de la visée de cette réforme – « favoriser la réussite de tous les élèves » – au regard des moyens qui lui sont consacrés. A ce titre, il faut rappeler qu'en 2008, si Xavier Darcos a supprimé le samedi, il a surtout supprimé deux heures d'enseignement pour tous les élèves, réduisant la dotation horaire hebdomadaire de 26 à 24 heures, et introduit deux heures d'aide personnalisée confiée aux enseignants, tout en démantelant les

Rased, ces réseaux d'enseignants spécialisés dans la prise en charge de la difficulté scolaire. Aujourd'hui, la réforme réintroduit une demi-journée de classe, mais maintient les 24 heures par semaine, à charge pour les communes d'occuper les espaces « libérés » par la réorganisation sur quatre jours et demi. De la même façon, le principe de l'aide personnalisée, dont l'efficacité pour lutter contre l'échec scolaire est loin d'avoir été prouvée bien au contraire, n'est pas réinterrogé. Elle est transformée en « activités pédagogiques complémentaires » (APC) aux contenus élargis, et d'une durée réduite de moitié ! C'est là, sans doute, que réside l'écueil principal de cette réforme : ne pas redonner du temps à l'école, en réinterrogeant les pratiques pédagogiques, pour remplir sa mission première de faire réussir tous les élèves, alors que la loi de refondation de l'école reconnaît qu'ils sont tous capables d'apprendre et de réussir. Or, le fait d'être élève continue d'être présenté comme naturel. Cela n'a rien de naturel, sauf à penser que l'échec scolaire est lui aussi naturel. Comment nier que l'entrée dans les apprentissages scolaires est une construction sociale et culturelle ? C'est à cette construction que la réforme des rythmes, mais aussi celle en cours de la formation des enseignants et celle à venir des programmes doivent s'attaquer en premier chef. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier pour analyser les mécanismes de la difficulté et de l'échec scolaire, penser une école, un système public faisant refluer les inégalités scolaires, émerger une culture d'accès aux savoirs, à la culture et aux loisirs pour tous. Il faut donc rouvrir le débat et replacer la réflexion sur les rythmes dans une problématique plus vaste de rupture avec les déterminismes sociaux. Et, disons le tout net, il faudra pour cela non pas moins, mais plus d'école ! Et disons-le aussi, le décret actuel sur les rythmes ouvre au

Dans ces pages



Brigitte Gonthier-Maurin



Guy Fischer



Michel Le Scouarnec

●●● contraire sur de graves hypothèques au premier rang desquelles une externalisation d'une partie des enseignements et le renforcement des inégalités territoriales et sociales. Nulle question ici de nier la nécessaire complémentarité des structures et des acteurs, mais bien de s'interroger sur comment articuler une politique éducative ambitieuse dans la cité, tout en confortant l'État et l'Éducation nationale dans leur mission. Et, n'en déplaise à certains à gauche, ce débat, loin de nous handicaper, restitue de la légitimité à la gauche et la place en situation de relever le défi d'élévation des connaissances pour tous, car tous sont capables d'apprendre.

Mémoire

Réhabilitons les fusillés pour l'exemple de 14-18

Guy Fischer, sénateur du Rhône.

À l'aube du centenaire de la Grande Guerre, les nombreuses publications ou émissions qui fleurissent de toutes parts nous invitent à revisiter cet événement. Malheureusement, peu nombreuses sont celles qui permettent une vision historiquement complète des tenants et aboutissants de ce conflit. L'historien Bruno Drweski, maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales, pose en un raccourci saisissant la genèse de ce drame planétaire : « *La Première Guerre mondiale a éclaté non pas comme un éclair dans un ciel serein, mais comme le résultat d'une accumulation de tensions et de frustrations, à l'échelle mondiale, qui s'étaient accumulées dans la foulée des grandes découvertes qui avaient relié le Nouveau Monde à l'Europe, puis dans la foulée du partage du monde dans le cadre du processus planétaire de colonisation* ». Dans un monde en pleine contradiction entre le développement d'une industrie moderne et un monde rural resté archaïque, les grandes puissances se sont bel et bien affrontées pour le partage des richesses, des marchés et des ressources, pour la conquête des colonies, pour la recomposition des sphères d'influence. Ce préalable d'importance étant posé, il n'en demeure pas moins que la guerre de 14-18 fut une accumulation d'horreurs pour les soldats comme pour les civils. Censée être courte, elle montra vite l'état d'impréparation des gouvernements et des élites qui durent improviser une guerre de plus en plus meurtrière pour les soldats au service des profiteurs de guerre. Ce fut en définitive une guerre longue, une succession de combats meurtriers, de petites avancées ou de reculs limités, qui firent perdre toute conscience des causes pour lesquels il eût été important de se battre, de mourir ou de tuer. Ceci fit naître ou croître des résistances, des prises de conscience. « *Guerre à la guerre* », le slogan de Barbusse, commença à conquérir les cœurs de nombreux soldats, conscients d'être la piétaille, les sacrifiés au cœur d'une boucherie sans nom. La lancinante question des « *fusillés pour l'exemple* » s'inscrit en plein dans cette double et funeste problématique mal assumée : à l'époque, le commencement de révolte des simples soldats, nationaux et immigrés, jetés avec un cynisme absolu dans l'arène meurtrière des tranchées par un capitalisme insoucieux de leur sort ; plus tard, y compris à présent, le refus d'analyser historiquement les causes, effets et conséquences de cette guerre. Ces soldats furent passés par les armes après des conseils de guerre improvisés et sommaires et sous des prétextes divers : sentinelle endormie, insulte à officier, battue en retraite sans autorisation, mutinerie, désertion... Selon les travaux les plus récents, le nombre des fusillés pour l'exemple est évalué à plus de 600 pour plus de 2 500 condamnations à

mort prononcées sur 140 000 jugements. Et ces études n'intègrent pas, faute de documents archivés, les exécutions sommaires, impossibles à recenser du fait de leur nature même. Malgré les conditions exceptionnelles dans lesquelles ont agi – ou refusé d'agir – ces hommes, souvent très jeunes, l'absence de toute disposition de réhabilitation persiste à les faire considérer comme des lâches ou des traîtres, flétrissant ainsi leur mémoire et jetant l'opprobre sur leurs descendants. Les gouvernements qui se sont succédé ont toujours conclu à la nécessité de « *faire un tri* » entre ces jeunes gens, selon qu'ils soient présumés déserteurs, mutins, droit commun... Autrement dit, établir une échelle de souffrance entre ceux qui ont eu peur, douté, refusé... tous dans la plus extrême souffrance. Le tout récent rapport de M. Antoine Prost, de la même façon, rejette une réhabilitation générale et évoque l'éventualité d'une « *déclaration solennelle* » éventuellement renforcée d'un « *projet pédagogique* ». Conscients pourtant qu'une véritable réhabilitation pourrait enfin, en l'année du centenaire du début de la Première Guerre mondiale, servir l'éducation à la paix, le groupe Communiste, Republicain et Citoyen vient de redéposer une proposition de loi dont l'article unique précise que nous réclamons une réhabilitation générale et collective de ces soldats. Nous affirmons en conséquence que leurs noms doivent être portés sur les monuments aux morts avec la mention « *mort pour la France* ».



Budget

La grande misère du sport en France

Michel Le Scouarnec, sénateur du Morbihan.

Le sport pour tous est un enjeu majeur de démocratie et d'égalité des chances. L'accès de toutes et tous au sport doit être considéré comme un droit élémentaire. Cela se traduit évidemment par une intervention publique forte qui garantirait ce droit. Or, toutes volontés de réduire les dépenses publiques ne permettront plus aux collectivités territoriales d'assurer équitablement ce dernier. Le financement reposera davantage sur les familles et les usagers. Les inégalités se creuseront encore plus. La bataille du budget est une priorité si l'on veut répondre aux besoins de la population et aux nouvelles aspirations permettant à toutes et tous, l'accès à la pratique de son choix et de progresser à son meilleur niveau. En 2014, le budget de ce ministère progresse de 14 %. Mais cette augmentation est à mi-



nimiser puisque les crédits consacrés au sport fléchissent de 2,8 %, représentant 0,14 % des crédits de l'État. Que dire également de la fragilité du soutien au sport pour tous, dont la ligne budgétaire connaît une diminution de 51,7 % ! La principale difficulté de ce budget réside dans la continuité des politiques antérieures de rationalisation des moyens, autrement dit de réductions et de précarisation globale. Pour rappel, la dépense sportive totalise pour notre pays 37,1 milliards d'euros, dont 17,6 milliards pris en charge par les familles et 10,2 milliards par les communes, mais seulement 5,3 millions pour l'État... À nouveau, c'est une France du sport à deux vitesses qui se met en place entre les communes disposant de moyens ou d'équipements qui tenteront d'avoir une politique sportive pour tous et de l'autre, des municipalités qui devront composer avec des bouts de ficelle sans stade, sans piscine, sans éducateurs... L'Etat doit réserver la totalité du budget du CNDS, le Centre national du développement du sport, au sport amateur, au sport pour tous et non aux grands équipements professionnels. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les contrecoups de la récente réforme de l'école visant à répondre au défi de la réussite pour tous dont les enseignants d'EPS se sentent exclus. En effet, ils s'inquiètent pour l'avenir de leur discipline, déjà mise à mal par « *le socle commun* » de la loi Fillon sur l'Éducation, dans lequel elle n'était considérée que comme préparatoire ou complémentaire aux autres matières dites fondamentales. De plus, la mise en place de ce projet s'est traduite par l'exigence de voir les collectivités locales prendre en charge la formation physique, renforçant de fait les inégalités sur le territoire. Aujourd'hui il existe une confusion entre l'EPS obligatoire, mise en difficulté par la réforme des rythmes scolaires et l'appétit des associations pour développer l'offre d'activités périscolaires sportives à l'école. Le risque est imminent de voir l'EPS reléguée hors du cadre scolaire sans les enseignants, voire sans les éducateurs territoriaux diplômés. Il est absolument nécessaire de s'interroger directement sur la place et la fonction de l'EPS dans l'enseignement afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Il semble indispensable de réaffirmer la prépondérance de l'apprentissage des activités physiques puisqu'elles participent comme les autres matières, au développement et à l'équilibre des Jeunes dans le champ scolaire. Il est impératif de lui redonner une place valorisée au sein du système éducatif, sous la forme par exemple, d'une augmentation des horaires, ou une extension des dispositifs comme les sections sportives, les options... Dès maintenant, nous voyons cinq points essentiels à mettre en débat dans la construction de la future politique sportive : tout d'abord, permettre des conditions d'élaboration démocratique de celle-ci, ensuite populariser toutes les pratiques en sortant du système de l'argent roi. Il faudrait également, accélérer l'équipement du territoire en infrastructures, tout en développant l'éducation physique dans le temps scolaire dès le plus jeune âge, en garantissant une formation adaptée aux enseignants, et enfin apporter un soutien à la vie associative et au bénévolat. Ce n'est qu'avec une mobilisation forte de la population sur les enjeux du sport que nous pourrions défendre ce droit essentiel à l'émancipation humaine. Comme le disait Pierre de Coubertin, « *le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre* ».

Travailleurs détachés



L'adversaire, c'est le libéralisme pas le travailleur roumain

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

La directive européenne sur le détachement des travailleurs, initiée en 1996 par la Commission européenne, visait à l'origine à protéger et encadrer les travailleurs issus d'un autre État membre, mais elle portait dès le départ le gène de la concurrence déloyale (1). En effet, les cotisations sociales sont versées au pays d'origine du travailleur, ce qui crée une différence de coût important pour l'employeur. Il faut rappeler que le différentiel de cotisations sociales entre la France et la Pologne peut aller jusqu'à 30 % ! L'Europe d'aujourd'hui est construite sur un dogme libéral. Ceux qui ont œuvré en faveur de cette Union européenne ne peuvent pas aujourd'hui faire mine de découvrir ses méfaits. La crise grave qui sévit ainsi que les élargissements successifs de l'Union européenne à des pays de l'Est européen aux conditions sociales nettement inférieures (le salaire mensuel minimum en Bulgarie est égal à 158 euros) ont fortement accentué la concurrence et ont instauré une politique du « *tous les coups sont permis* ». Face à la pression, les entreprises tentent de réduire au maximum leurs coûts notamment via des compressions de masse salariale. Pour compenser les baisses des effectifs, elles font ensuite appel à des travailleurs détachés, moins chers. Les exemples sont légions, prenons le cas des abattoirs Gad soumis à une impitoyable concurrence allemande où, c'est le comble, on ferme le site de Lampaul-Guimiliau, on licencie 900 personnes dans le Finistère, mais on embauche une centaine de travailleurs roumains sur le site de Josselin.

On pourrait aussi prendre l'exemple du projet d'aménagement urbain de Clermont-Ferrand, le Carré de Jaude, avec des travailleurs à 2,86 euros de l'heure qui peuvent faire jusqu'à 55 heures par semaine ou encore la construction du siège de SFR à Saint-Denis avec 35 nationalités recensées sur le site pour une misère et le chantier emblématique de l'EPR à Flamanville... Ces exemples montrent comment la législation européenne est détournée, ils montrent aussi que l'élargissement de 2007 avec l'entrée de 10 nouveaux pays européens de l'Est dans l'UE a également eu un impact sur l'augmentation du nombre de travailleurs détachés, car personne ne s'est préoccupé de l'harmonisation sociale entre les différents pays européens. Résultat : le nombre de travailleurs détachés en France est passé de 7 000 à 145 000 entre 2000 et 2011. Cela dit, il ne faut se tromper d'adversaire. Ce n'est pas le travailleur roumain, mais le libéralisme qui permet cette forme de dumping social.

L'Europe génère peur et res-



sentiment chez nos concitoyens. Le problème de fond est la logique de libre — concurrence qui provoque une compétition acharnée entre les États membres d'abord et entre les salariés eux-mêmes ensuite. Seulement, à ce jeu-là, il y a beaucoup de perdants et peu de gagnants. Il y a une véritable urgence à concrétiser la révision de cette directive. On assiste aux prémices d'un repli xénophobe dans plusieurs pays européens, qui est extrêmement inquiétant. Il faut agir pour empêcher un vote du désespoir lors des prochaines élections européennes. Il faut s'attaquer au problème en inscrivant le principe de l'harmonisation sociale au cœur du projet européen. Compte tenu des disparités sociales qui existent aujourd'hui en Europe, il est indispensable d'engager rapidement un processus pour qu'à moyen terme nous puissions arriver à un socle de droits sociaux au niveau européen. Malheureusement, la révision de cette directive traîne en longueur : elle est en discussion depuis des mois. Les pays européens devaient normalement trouver un accord avant la fin de la présidence tournante irlandaise de l'UE en juin 2013. Aujourd'hui, ils ne parviennent toujours pas à s'accorder sur un texte. La France fait partie des pays qui souhaitent encadrer davantage le détachement des travailleurs au sein de l'UE. Elle est soutenue par des pays comme la Belgique, l'Espagne et, dans une moindre mesure, l'Allemagne (où d'ailleurs il n'existe pas aujourd'hui de salaire minimum). En face, les pays libéraux — notamment les nouveaux entrants de l'Est de l'Europe — font bloc derrière le Royaume-Uni, qui prône comme toujours la dérégulation. Dans cette configuration qui oppose deux idéologies, il est difficile de trouver un compromis. Les discussions doivent reprendre en décembre à l'occasion d'une nouvelle réunion des ministres européens de l'Emploi. Dans ce contexte, j'ai été chargé par le Sénat de préparer une mission d'information sur ce dossier. À l'issue de cette mission, une résolution a été adoptée à l'unanimité par la commission des Affaires européennes puis par celle des Affaires sociales. Nous avons donc

trouvé un consensus très large sur plusieurs mesures clés. Tout d'abord, il faut limiter à 3 le nombre de sous-traitants. Aujourd'hui, la chaîne de sous-traitance peut aller jusqu'à 12 intermédiaires ! On ne sait plus qui fait quoi et personne n'est responsable. Par ailleurs, nous souhaitons élargir le cadre de la directive à l'ensemble des activités économiques, car pour l'heure, elle n'encadre que le secteur du BTP. Il s'agit de secteur ayant recours le plus massivement aux travailleurs détachés, mais le phénomène touche aussi des secteurs tels que les transports, l'agriculture et maintenant l'événementiel.

Enfin, il est nécessaire d'instituer la responsabilité solidaire du donneur d'ordre. Cela signifie que tout commanditaire d'un contrat est responsable de l'application du droit par ses prestataires. Même en l'absence d'un accord européen, on peut éventuellement imaginer que la France applique des réformes au niveau national, par exemple, pour les marchés publics, qui pèsent encore un poids non négligeable

dans l'économie française. Pourquoi ne pas mettre en place une clause de responsabilité sociale ? Le scandale des travailleurs détachés montre une fois de plus la perversité de cette Europe où les hommes sont piétinés et qui a exploré les performances d'un nouvel esclavagisme. Cette Europe-là doit cesser de nuire, elle doit être entièrement réorientée au service des peuples qui en font sa force. Il est temps d'abandonner le dogme de la concurrence libre et non faussée qui non seulement met en péril notre tissu économique, mais dans sa phase ultime, fournit le terreau de la xénophobie et du racisme. Plus que jamais, c'est l'urgence d'une Europe solidaire et sociale qui s'affirme avec force à travers la problématique des travailleurs détachés.

(1) Le texte de cette tribune est en grande partie issu d'un entretien publié sur le site euractiv.fr, propos recueillis par Cécile Barbière.

Dans ces pages



Évelyne Didier



Éric Bocquet



Gérard Le Cam

Traitement des déchets

Un enjeu de politique publique

Evelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

Dans un rapport d'information sénatorial (1), nous avons choisi de nous concentrer, moi et ma collègue, sur l'évaluation de l'impact des filières à responsabilité élargie des producteurs sur l'écoconception des produits. Les filières REP visent à internaliser les coûts environnementaux dans le prix du produit. Le coût de collecte et de traitement des déchets est ainsi transféré des collectivités territoriales vers les producteurs, et donc des contribuables vers les consommateurs. Des éco-organismes sont chargés d'organiser la fin de vie des produits dans chaque filière et de permettre l'atteinte des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Le bilan est d'autant plus nécessaire que le contexte environnemental et économique global impose aux gouvernants de se poser la question de la gestion de la pénurie et de la rareté des ressources. Au-delà de l'enjeu fondamental de la réduction à la source des déchets, les matières premières dites « secondaires », produites à partir de la valorisation matière des déchets, constituent sans doute l'une des réponses à cette question d'avenir. La politique des déchets a donc un rôle crucial à jouer. Nous nous sommes penchées en détail sur l'efficacité du principal outil d'écoconception des produits dans les filières REP, à savoir la modulation des contributions en fonction de critères environnementaux. Il s'agit d'une sorte de bonus-malus : la finalité est clairement de responsabiliser les producteurs de biens afin d'encourager la mise sur le marché de produits plus respectueux de l'environnement. Derrière des taux de collecte largement améliorables se cache l'enjeu de la simplification du geste de tri pour le citoyen. Les REP, et c'est là une de leurs principales réussites, ont largement contribué ces dernières années à une communication efficace sur le tri sélectif. Le geste de tri pourrait toutefois encore être simplifié. Les consignes varient fortement sur le territoire, en raison des systèmes de gestion des déchets existant localement. La variété de couleurs et de signalétiques des bacs de collecte nuit à la lisibilité du dispositif pour le contribuable. La

pression financière et politique est d'abord placée sur le citoyen-consommateur, désigné comme le pollueur, et de plus en plus ponctionné, alors même que lui sont imposées des obligations croissantes en matière de tri. C'est lui qui supporte la part la plus importante des coûts alors même qu'il subit en grande partie les déchets et n'a pas le pouvoir d'intervenir en amont du cycle sur la fabrication, le conditionnement, la non-recyclabilité ou l'obsolescence programmée des produits. Il est important que la politique des déchets ne se traduise pas, à l'avenir, par un alourdissement supplémentaire des coûts pour le citoyen. Il s'agit là d'un enjeu d'équité et d'acceptabilité sociale. En matière de fiscalité, il est nécessaire de fixer des objectifs réalistes et progressifs, prenant en compte le long terme. La fiscalité des déchets ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais doit être conçue pour atteindre les objectifs de politique publique fixés par le législateur et l'État pour la filière déchets. A cet égard, nous préconisons de réduire la différence tarifaire entre tonnes enfouies et tonnes incinérées, qui pénalise aujourd'hui largement les zones rurales, pour lesquelles le stockage reste pourtant la solution la plus adaptée et où les conditions de cet enfouissement ont pu être largement améliorées. Chaque territoire hérite d'infrastructures historiques. Ne pénalisons pas aveuglément un mode de traitement par rapport à un autre. L'enjeu est celui de l'adéquation entre le mode de gestion des déchets et le territoire. Autre enjeu crucial pour le fonctionnement des filières : le contrôle et la régulation par les pouvoirs publics. La remise à plat des filières REP passera par la fixation d'objectifs clairs de politique publique, par une amélioration de la collecte, une augmentation du contrôle de l'État et une rationalisation de la gouvernance des filières et des éco-organismes. D'ici là, faisons une pause dans les créations de filières, pour mettre de l'ordre dans un système qui présente des avantages, malgré des résultats largement perfectibles.

(1) Le 20 février 2013, la Commission du Développement Durable a chargé Evelyne Didier et Esther Sittler (UMP) de l'élaboration d'un rapport d'information sur les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).



Un modèle agricole en crise

Gérard Le Cam,
sénateur des Côtes-d'Armor.

La loi intitulée « Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » verra en débat au Sénat fin janvier 2014, après avoir été débattue à l'Assemblée nationale. Ce sera l'opportunité pour notre groupe politique de préciser sa vision d'une agriculture humaine, sociale, solidaire, dont les composantes économiques et environnementales sont étroitement liées. Le texte a sa mesure phare : à l'image du Contrat territorial d'exploitation de 1999, il s'agit du GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental), mesure qui attribuera des aides publiques complémentaires aux collectifs d'agriculteurs qui élaboreront des projets confortant la transition de l'agriculture vers des systèmes agro-écologiques. Nous soutiendrons cette démarche, comme nous soutiendrons tout ce qui, dans ce texte, vise à limiter l'agrandissement des exploitations en conservant une dimension humaine et familiale ; faciliter l'installation des jeunes, y compris d'origine non agricole ; démocratiser et renforcer le rôle des SAFER ; élargir les interprofessions aux syndicats minoritaires ; rééquilibrer les rapports de force entre les organisations de producteurs et la grande distribution pour un partage des marges en faveur des producteurs ; limiter les intrants azotés et les antibiotiques. Pour autant que le texte soit plutôt bien orienté dans ses intentions et ses objectifs, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il ne va pas assez loin dans de nombreux domaines. La lutte contre l'agrandissement des exploitations nécessitera des mesures plus coercitives que celles prévues, en plafonnant les surfaces maximales en fonction des surfaces moyennes régionales et des actifs concernés. Les relations commerciales entre les organisations de producteurs et la grande distribution demeurent la question majeure pour aboutir à des prix rémunérateurs. Que le médiateur des relations commerciales agricoles puisse émettre des recommandations visant un partage équitable de la valeur ajoutée, c'est bien, mais ça ne suffira pas pour calmer les appétits de la grande distribution. Les marges abusives doivent être interdites ou découragées par la fiscalité, le coefficient multiplicateur doit être généralisé et adapté aux diverses productions. Enfin, il y a les volets absents de la loi auxquels nous sommes attentifs : le volet social et sanitaire des salariés agricoles mériterait d'être abordé, mais aussi celui des retraites agricoles qu'il faut faire évoluer vers les 85 % du SMIC ; la question des semences fermières et paysannes n'est toujours pas correctement réglée vis-à-vis du lobby des grands groupes semenciers ; la non-brevetabilité du vivant reste un combat permanent contre les multinationales qui se renforcent à travers les accords UE-Canada et UE-USA. Le modèle agricole breton à caractère plutôt productiviste est actuellement en crise, une crise à la fois liée à la pression exercée sur les prix agricoles, donc les revenus, par la grande distribution et à l'incapacité, faute de moyens, de régler les problèmes environnementaux, la modernisation des bâtiments d'élevage et l'évolution vers des pratiques agronomiques plus économes. Ce texte peut apporter un léger mieux à l'agriculture bretonne et française, cependant, le rôle de la nouvelle PAC va être bien plus déterminant que la loi d'avenir agricole. La PAC qui, malgré quelques mesures positives comme les primes aux 52 premiers hectares, reste d'inspiration très libérale et fidèle aux règles des traités européens de la « concurrence libre et non faussée ». Il y a donc encore beaucoup de souci à se faire en matière de revenus agricoles et de volatilité des prix des matières premières. Les traités européens doivent être collectivement abrogés et réécrits dans un esprit solidaire et humanitaire.



Après en avoir tiré de juteux profits, François-Henri Pinault cède la célèbre enseigne de vente par correspondance. Et tant pis si dans l'opération plusieurs centaines d'emplois doivent disparaître.

Les salariés de La Redoute traités comme des colis abandonnés

Il n'y a pas à dire, les travailleurs en colère ont souvent le sens de la formule : « Pinault, voyou, la Redoute est à nous », ont ainsi clamé plusieurs centaines de salariés de la marque, venus le 21 novembre à Paris sous les fenêtres du siège social du groupe Kering pour y exprimer leur mécontentement et leur inquiétude. Propriétaire de la célèbre enseigne, le groupe de François-Henri Pinault la cède à un repreneur, deux dirigeants de l'entreprise, sans trop se soucier de la casse sociale et économique engendrée par une telle cession, soit dans un premier temps, environ 700 suppressions de postes... Présente aux côtés des manifestants à Paris, tout comme elle l'a été le 7 novembre dernier à Lille lors d'un premier rassemblement qui a réuni 1200 personnes, Michelle Demessine, à l'image des parlementaires et des élus du Front de gauche de la région, apporte son soutien aux salariés de l'enseigne depuis le début de leur mobilisation, indignée comme beaucoup par la stratégie de Kering et de François-Henri Pinault. « Voilà plusieurs années, souligne la sénatrice du Nord, que le groupe Kering siphonne les richesses de La Redoute pour se recentrer vers les grandes marques de luxe comme Gucci ou Saint-Laurent qui, elles, dans



cette grave tourmente économique sont en plein essor. Déjà les effectifs de La Redoute ont été saignés de 5000 à 2500 salariés en 5 ans et cette entreprise aurait vocation à devenir un "pure player" c'est-à-dire un site internet à l'instar de "ventesprivées.com" ou "amazon.com" qui n'emploierait pas plus de 500 salariés. Pour cette terre historique de la vente à distance qu'est le Nord et les 6000 emplois induits que La Redoute représente, c'est un drame aussi important que la disparition de PSA à Sochaux ! Les inquiétudes sont d'autant plus grandes que Pinault n'en est pas à la première entreprise qu'il dépèce ou vend après la FNAC, Vert Baudet,

Printemps ou Conforama. Pourtant, avec une fortune personnelle passée, depuis 2004, de 5,9 milliards d'euros à 11 milliards et un groupe Kering qui a réalisé 1,2 milliard d'euros de bénéfices en 2012, Pinault a les moyens de donner des certitudes pour l'avenir aux salariés sur leurs emplois et leurs revenus. » Mais pour l'instant, la sixième fortune de France se contente de promettre 300 à 400 millions d'euros aux futurs repreneurs afin de financer un plan social d'envergure. Et ainsi sous-traiter cette nouvelle casse sociale pour ne pas écorner son image. « Devant un tel cynisme, réagit Michelle Demessine, la nécessité de mettre en place une loi d'interdiction des licenciements boursiers saute aux yeux comme nous le réclamons de longue date avec mes collègues du groupe Communiste Républicain et Citoyen au Sénat. Mais pour l'heure, les salariés se tournent vers Pinault pour qu'il assume les responsabilités qu'induit la fortune faite sur leur dos ! » C'est à dire, comme le demandent les syndicats, la préservation de tous les emplois et le maintien des salaires.

DIRECT DU GAUCHE

Avec le « travailler plus pour gagner plus », ce fut l'une des grandes mystifications du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Sous l'ancienne majorité, la manipulation des chiffres de la délinquance a relevé d'une pratique courante, presque systématique. Avec l'ambition de tordre les statistiques pour faire parler les comptes à son avantage. Une pratique confirmée et détaillée dans un rapport de l'Inspection générale de l'administration publié en juillet 2013 qui fait état des méthodes désastreuses utilisées à des fins politiques par le précédent gouvernement. Sur ce point précis, et bien qu'il emprunte par ailleurs beaucoup au style et à la démarche du Sarkozy ministre de l'Intérieur, Manuel Valls a exprimé son intention de rompre avec le passé. Dès sa prise de fonction, ce dernier a souhaité « assumer les chiffres », en annonçant notamment la mise en place de nouveaux indicateurs pour mesurer la délinquance. Rupture qu'il a confirmée au Sénat en répondant, le 21 novembre dernier, à une question posée par Eliane Assassi. « La sécurité de nos concitoyens et concitoyennes exige non seulement qu'existe un niveau minimal de débat – j'entends par là un débat non instrumentalisé – sur la signification des chiffres produits, mais aussi une statistique publique fiable et utile, estime la présidente du groupe CRC. Ceux-ci doivent être fiables pour permettre une orientation pertinente des politiques publiques et être utiles à la police et à la gendarmerie, dont le travail, disons-le, a subi une forte dégradation du fait des pressions hiérarchiques quotidiennes dues au tout-répressif. Ces nouveaux indicateurs devraient, selon nous, donner des détails pertinents et être assez précis pour permettre la distinction, par exemple, entre les différents délits relatifs aux violences personnelles non mortelles : de la gifle au tir d'arme à feu, il existe une multitude d'infractions qui méritent peut-être une comptabilisation séparée. » Reste que les mesures annoncées sont significatives, juge Eliane Assassi : « Il n'est pas dans mon habitude de saluer les mesures prises, mais ici il faut effectivement relever leur importance. Cela dit, je pense que de nombreuses pistes pourraient être exploitées pour mettre en place de nouveaux critères fiables qui permettraient de rendre compte de l'action policière dans toute sa diversité et sa complexité, à savoir la prévention, la dissuasion et la répression. Ce triptyque ne pourra être assumé par les forces de l'ordre que si on leur donne les moyens adéquats. » Et c'est bien là la difficulté. Même avec les meilleures intentions, il semble difficile de rompre avec la politique du chiffre quand l'austérité frappe aussi les forces de police et complot sérieusement sa tâche.

Dans ces pages



Michelle Demessine

Décernée à Marisol Touraine,

la ministre des Affaires sociales, selon laquelle « la gauche montre qu'une réforme des retraites peut être porteuse de progrès social, de droits nouveaux, tout en apportant des garanties financières ».

Le « progrès social », avec le pouvoir socialiste, c'est donc travailler plus longtemps durant sa vie active pour percevoir moins lors de ses vieux jours. A chacun sa définition...

La
médaille
du Palais

Aménagement du territoire

Une France à plusieurs vitesses

Le constat est pour ainsi dire unanime, et il est venu une nouvelle fois de l'ensemble des bancs Sénat, lors d'un énième débat consacré à la question, le 18 novembre dernier : la politique d'aménagement du territoire se meurt, laissant les inégalités prospérer. « Il se dessine une France à deux vitesses distinguant les territoires relevant de la métropole, a déploré Évelyne Didier au nom du groupe CRC, qui aspirent les pouvoirs et les ressources, et les autres territoires, laissés sinon à l'abandon, du moins dans de grandes difficultés. Une telle réorganisation de l'architecture institutionnelle porte atteinte à toute idée d'aménagement équilibré des territoires, et comporte deux écueils. Tout d'abord, elle met à mal la démocratie, parce que, nous le savons tous, la proximité des élus avec la population, et le contrôle réel que celle-ci peut opérer sont le gage d'une meilleure adéquation entre les besoins et les projets portés par et pour les territoires. En outre, la marche forcée organisée vers l'intercommunalité, comme modèle et réponse unique aux enjeux d'aménagement du territoire, semble être une impasse ou, du moins, apparaît déconnectée des réalités locales concrètes. » Le désengagement continu de l'Etat rend impossible un aménagement du territoire équilibré et efficace, qui devrait au contraire se traduire par l'octroi de moyens financiers et humains venant renforcer l'action des collectivités, lesquelles demeurent les maillons essentiels de la cohésion nationale. Un diagnostic tout aussi alarmant peut être fait à propos des services publics. Les élus du groupe CRC regrettent que l'actuelle majorité présidentielle ne revienne pas sur les lois de privatisation ou de changement de statut qui ont visé La Poste, EDF ou GDF. Le démantèlement de la présence des hôpitaux publics se poursuit, au nom de la rationalisation de l'action publique. Le rail souffre

toujours de sous-investissement, comme en témoigne l'accroissement de sa dette. Le fret est progressivement abandonné dans sa mission de proximité, alors que le wagon isolé est l'un des éléments déterminants de la transition écologique. Des villages continuent de dépérir, alors même que, selon des études récentes, de plus en plus de nos concitoyens aspirent à partir des zones urbaines, espérant ainsi gagner en qualité de vie. Mais ils ne le font pas, faute d'infrastructures suffisantes et de garantie d'emploi... Comment en est-on arrivé là ? Si beaucoup se désolent et versent des larmes de crocodile, seuls ou presque les sénateurs communistes pointent du doigt le libéralisme à l'œuvre. « Le Gouvernement est lié par Bruxelles et sa politique d'austérité, a rappelé la sénatrice de Meurthe-et-Moselle. En adoptant le traité européen, il a autorisé la Commission à se prononcer sur les budgets nationaux et même à exiger des modifications si elle estime que les documents ne sont pas conformes aux objectifs. Elle a d'ailleurs fait savoir qu'elle attendait beaucoup plus de rigueur de l'État français. Nous croyons donc que les politiques d'aménagement du territoire ne pourront trouver de cadre d'amélioration qu'en rompant avec le carcan libéral imposé, qui conforte les inégalités territoriales et sociales. Au fond, c'est l'idée même d'une politique publique qu'il faut réhabiliter. » C'est particulièrement vrai dans les zones rurales ou de montagne, comme l'a souligné Annie David, sénatrice de l'Isère. « Au fil des débats autour de la loi de décentralisation et du projet ALUR, j'entends l'inquiétude des élus locaux devant la concentration des pouvoirs par des unités urbaines toujours plus vastes, devant le désengagement de l'État, le risque d'inégalité entre les territoires et d'effacement des problématiques rurales et de celles spécifiques des zones de montagne. J'entends aussi l'inquiétude des regroupements de professionnels de la montagne devant la logique de compétitivité régionale, voire européenne, dans laquelle l'économie agricole et artisanale de la montagne ne pèsera pas lourd. La montagne se refuse à n'être qu'un espace récréatif ou une réserve énergétique. Elle attend une politique de solidarité "amont-aval" et de développement économique à visée humaine, impulsée par l'Etat. » Faute de rupture avec « le carcan libéral », la création du Commissariat Général pour l'Égalité des Territoires, qui remplace la Datar et qui est présenté par le gouvernement comme un nouveau sésame, ne devrait malheureusement pas changer grand-chose à cette situation.

Élections prud'homales

Une suppression qui ne se justifie pas

Un motif de satisfaction de plus pour le MEDEF ? Dans une lettre adressée aux syndicats, Michel Sapin a confirmé l'intention du gouvernement de supprimer les élections prud'homales, tout en leur précisant que cette suppression serait l'une des dispositions contenues dans le futur projet de loi sur la formation professionnelle dont le Parlement doit débattre au début de l'année prochaine. Pour justifier la mesure, le ministre du Travail invoque un taux de participation anémique, réel, et la réforme de la représentativité syndicale qui a selon lui « changé la donne ». Repoussé à deux reprises, le scrutin laissera la place, si le projet du gouvernement aboutit, à une simple désignation des conseillers prud'homaux sur la base des premiers résultats, publiés en mars 2013, enregistrés à l'aune de cette nouvelle mesure de la représentativité syndicale. Deux arguments qui ne tiennent pas, aux yeux des élus du groupe CRC. « Cette suppression nous inquiète et est à l'opposé de l'idée que nous nous faisons du renforcement des droits des salariés que nous appelons de nos vœux, écrit leur présidente, Éliane Assassi, dans une lettre adressée à Michel Sapin. Monsieur le Ministre, si nous pouvons vous rejoindre sur les difficultés réelles d'organisa-

tion de ces élections et sur la nécessité de renforcer la participation des salariés, afin de confirmer la légitimité des élus prud'homaux, nous ne pouvons accepter que ces difficultés servent de justification pour renoncer à l'expression de la démocratie que constituent les élections prud'homales. Ces arguments, ainsi que celui selon lequel le coût de ces élections serait trop important ne peuvent nous satisfaire. Au groupe communiste républicain et citoyen, nous refusons que la pertinence d'un acte démocratique aussi fort que l'expression directe de nos concitoyens, soit limitée pour des motifs financiers ou en raison d'une audience trop faible. Un tel raisonnement, rapporté à d'autres formes d'échéances électorales, serait de nature à porter atteinte à la notion même de démocratie et encourrait le risque d'une censure par le Conseil Constitutionnel. » Depuis plusieurs années, les conseils de prud'hommes sont dans le collimateur du patronat et du pouvoir. La réforme de la carte judiciaire, en 2008, a conduit à la suppression de 63 juridictions, ce qui a éloigné les conseils des lieux de résidence des salariés et a rallongé les procédures. La même année, un décret a limité le temps d'étude des dossiers par les conseillers. Deux ans plus tard, le gouvernement de François Fillon a repoussé

jusqu'en 2015 la date des prochaines élections. Et cette année, c'est le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, en transposant l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, qui a réduit de deux ans le délai de prescription en cas de contentieux. Ces attaques répétées restreignant le fonctionnement et les conditions d'accès de ces conseils ont de quoi réjouir le MEDEF, celui-ci n'ayant jamais vu d'un bon œil qu'une juridiction paritaire veille aux respects des droits des salariés. Les sénateurs communistes demandent au contraire au gouvernement de renoncer à son projet, « néfaste pour la démocratie sociale ». Et il lui suggère ceci : qu'il réunisse au plus vite le Conseil Supérieur de la Prud'homie et qu'il travaille avec lui pour améliorer l'organisation des élections prud'homales, afin notamment de renforcer la participation des salariés. Voilà une véritable ambition de gauche, non ?

►►► Les 14 500 juges des 210 conseils de prud'hommes, spécialisés dans les litiges liés au contrat du travail, sont depuis 1979 issus pour moitié des rangs patronaux et pour moitié des rangs syndicalistes. Ils sont élus, jusqu'à présent, par les salariés et les employeurs lors d'un scrutin direct organisé tous les cinq ans le même jour sur tout le territoire.